



LIVRET FINANCIER
RÉSULTATS
FINANCIERS | 20
20

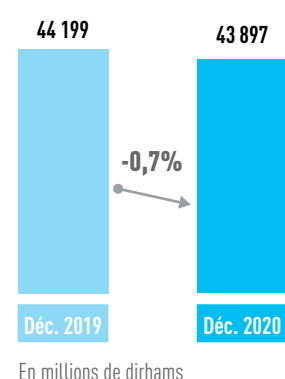
RÉSULTATS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

CRÉDIT DU MAROC : DES RÉALISATIONS COMMERCIALES ET FINANCIÈRES RÉSILIENTES DANS UN CONTEXTE DE CRISE INÉDITE

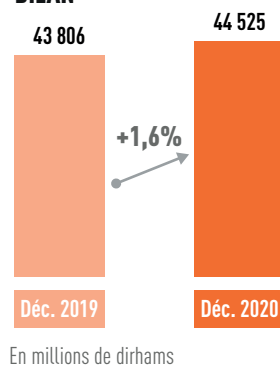
Une dynamique commerciale maintenue générant un bénéfice net part du groupe de 190,3 MDHS.

Le Conseil de Surveillance du Crédit du Maroc, présidé par Monsieur Ismaïl Fassi-Fihri, a examiné lors de sa séance du 25 février 2021, l'activité et les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 par le Directoire.

ENCOURS CRÉDITS



ENCOURS RESSOURCES BILAN



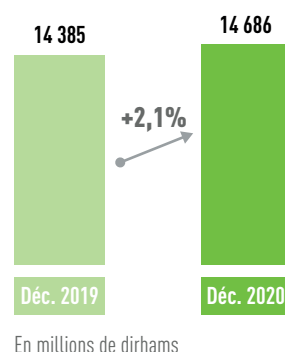
UN QUASI MAINTIEN DES ENCOURS CRÉDIT – ENCOURS CREDITS : -0,7%

Les emplois clientèle du Crédit du Maroc enregistrent une baisse limitée de 0,7% à 43 897 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2019.

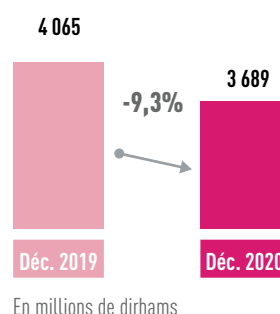
En dépit du contexte de la crise actuelle, les crédits aux particuliers se montrent résistants en clôturant l'année 2020 avec des encours quasi-stables (-0,4%). Cette évolution est portée principalement par les crédits à l'habitat dont l'encours s'accroît de 2,1%. En revanche, les crédits à la consommation se replient de 9,3%.

Pour leur part, les crédits aux entreprises parviennent à limiter l'impact de la crise sanitaire au cours de l'année 2020 en contenant leur baisse à 0,3% pour s'établir à 23 010 millions de dirhams. Les crédits court terme s'accroissent de 10,1%, mais les crédits à l'équipement et les encours de crédit-bail affichent un repli respectivement de 9,2% et de 9,4%, en lien avec le report des projets d'investissement induit par la crise économique.

CRÉDITS HABITAT



CRÉDIT À LA CONSOMMATION

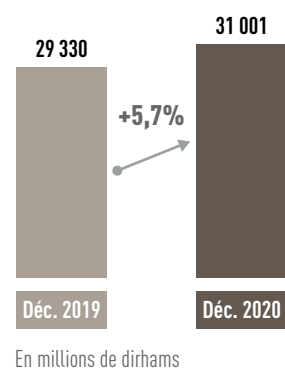


UNE ORIENTATION FAVORABLE DES RESSOURCES CLIENTÈLE - RESSOURCES BILAN : +1,6%, RESSOURCES HORS BILAN : +12,2%

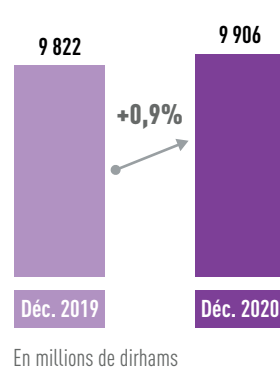
S'agissant de la collecte clientèle, Crédit du Maroc génère des ressources bilan en appréciation de 1,6% à 44 525 millions de dirhams comparativement à 2019. Cette performance reflète l'épargne de précaution des particuliers et entreprises et se retrouve essentiellement dans la hausse des comptes à vue de 5,7% et celle des comptes d'épargne de 0,9%. Hors dépôts à terme qui enregistrent une baisse de 31,7%, la collecte bilan du Crédit du Maroc affiche une progression de 4,2%.

Pour leur part, les ressources hors bilan croissent de 12,2%, portées conjointement par l'évolution des OPCVM de 14,6% et de l'assurance vie de 7,8%.

RESSOURCES À VUE



RESSOURCES D'ÉPARGNE



UNE ACTIVITÉ BANCASSURANCE STABLE - PRIMES BANCASSURANCE NON VIE : +0,2%

En dépit d'une conjoncture économique difficile, les primes collectées en assurance non vie parviennent à terminer l'année 2020 sur une hausse de 0,2% grâce à la diversification de l'activité. Cette croissance découle, notamment, de la bonne tenue des branches assurance des emprunteurs (+1,7%) et dommage (+2,8%). A contrario, la prévoyance et l'assistance s'inscrivent en baisse de 4,5% et 6,4% respectivement.

UN PRODUIT NET BANCAIRE RÉSILIENT - PNB CONSOLIDÉ -0,9%

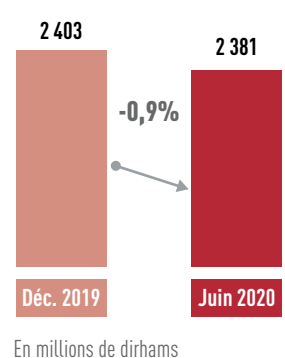
A fin 2020, le produit net bancaire (PNB) du Crédit du Maroc affiche un léger repli de 0,9% pour s'établir à 2 381,3 millions de dirhams.

Cette baisse est imputable, principalement, à la marge sur commissions qui recule de 8,1% pour atteindre 385,5 millions de dirhams. Cette évolution est liée notamment à la baisse des flux en agence et des flux monétiques en lien avec le confinement et au recul de l'activité import/export.

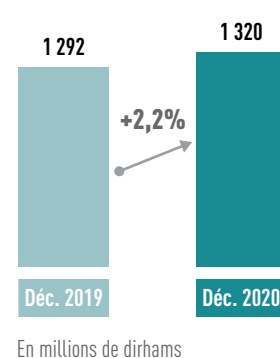
La marge nette d'intérêt s'élève à 1 859,6 millions de dirhams, soit une augmentation de 0,3% par rapport à l'exercice 2019. Cette croissance est portée par la bonne orientation des capitaux gérés et l'optimisation du coût de la ressource.

Le résultat des opérations de marché enregistre une progression de 5,4% pour atteindre 226,3 millions de dirhams grâce à la bonne tenue de l'activité change.

PRODUIT NET BANCAIRE



CHARGES D'EXPLOITATION



Sur le seul quatrième trimestre, le Produit net bancaire se situe à 607,4 millions de dirhams en léger repli de 1,6% avec l'impact négatif de la crise sanitaire sur la marge sur commission. Cette dernière est en effet en baisse de 8,9% notamment en raison du recul de l'activité économique. Le PNB s'est néanmoins maintenu grâce à la bonne performance des résultats des activités de marché qui évoluent de 36,5% portés par les activités de change.

De leur côté, les filiales du groupe Crédit du Maroc affichent un PNB global de 177,2 millions de dirhams, en accroissement de 3,0% par rapport à l'année 2019.

UN RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION EN HAUSSE DE +3,1% HORS DON AU FONDS SPÉCIAL POUR LA GESTION DU COVID-19 - RBE CONSOLIDÉ -4,5%

Le résultat brut d'exploitation se situe à 1 061,2 millions de dirhams en retrait de 4,5% par rapport à l'exercice 2019. Ce recul s'explique par la hausse des charges générales d'exploitation qui reste limitée à 2,2% tenant compte du don du Crédit du Maroc au fonds spécial pour la gestion du Covid-19 (85 millions de dirhams).

Le coefficient d'exploitation s'accroît de 53,8% à fin 2019 à 55,4%, soit une hausse de +166 points de base. Retraité du don, le coefficient d'exploitation ressort à 51,9%, en amélioration de 190 points de base par rapport à 2019.

Sur le volet des investissements, Crédit du Maroc a engagé sur l'année 2020 un montant total de 344,3 millions de dirhams, porté pour l'essentiel par les projets IT et le projet du nouveau siège « Les Arènes ».

UN COÛT DU RISQUE TENANT COMPTE DES IMPACTS DE LA CRISE – COÛT DU RISQUE +124,7% - TAUX DE COUVERTURE 93,4%

Le coût du risque consolidé enregistre à fin 2020 une augmentation de 124,7% à 721,7 millions de dirhams, soit une hausse annuelle du taux de coût du risque de 90 points de base à 164 points de base. Cette hausse provient, essentiellement, de l'intégration des impacts de la crise Covid-19 dont une part significative de provisionnement des encours sains. Grâce à sa politique prudente de provisionnement, Crédit du Maroc voit son taux de couverture s'accroître de 2,6 points de pourcentage à 93,4%.

UN BÉNÉFICE NET PART DU GROUPE DE 190,3 MDH

Au final, le résultat net part du groupe s'établit à 190,3 millions de dirhams, en baisse annuelle de 62,6%.

UNE STRUCTURE FINANCIÈRE SOLIDE - RATIO DE SOLVABILITÉ 14,96% / LCR 206,3%

Au titre de l'année 2020, les fonds propres du Crédit du Maroc s'élèvent à 6 534 millions de dirhams. Les ratios de solvabilité et de Core Tier 1 atteignent respectivement 14,96% et 11,91%, en hausse de 0,23 point de pourcentage et 0,41 point de pourcentage par rapport à 2019.

Le ratio de liquidité s'établit quant à lui à 206,3%.

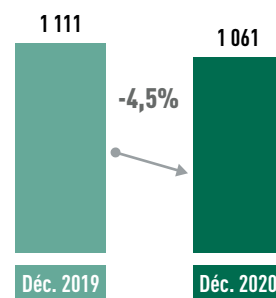
Le niveau élevé de ces ratios reflète la solidité financière du Crédit du Maroc.

L'endettement du Crédit du Maroc ressort à 2 070,9 millions de dirhams, en recul de 2,6% par rapport à 2019. Cette légère baisse est due à un recours moins prononcé aux emprunts financiers en devises qui baissent de 15,3%.

UNE ANNÉE 2020 MARQUÉE PAR DES RÉALISATIONS SIGNIFICATIVES DU PLAN STRATÉGIQUE MALGRÉ LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

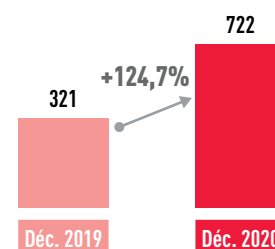
Pendant l'année 2020, marquée par le contexte inédit de la crise sanitaire, Crédit du Maroc a confirmé son engagement en tant qu'acteur économique responsable et s'est mobilisé pour préserver la santé de ses collaborateurs, accompagner ses clients en proximité et continuer à agir dans l'intérêt de la société. En cohérence avec le plan de relance national,

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION



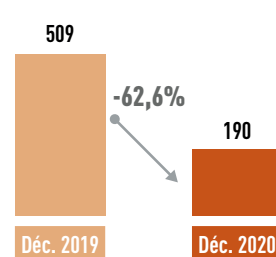
En millions de dirhams

COÛT DU RISQUE



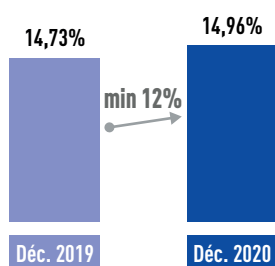
En millions de dirhams

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE



En millions de dirhams

RATIO DE SOLVABILITÉ



En millions de dirhams

Crédit du Maroc a mis en place, à partir du troisième trimestre 2020, un plan d'actions adapté pour accompagner ses clients particuliers, professionnels et entreprises dans la réalisation de leurs projets et a ainsi contribué à la relance de la consommation des ménages et de la production des entreprises. Dans ce cadre, les entreprises touchées par la crise ont pu bénéficier du report du règlement des échéances des crédits moyen terme et leasing et des nouveaux produits entrant dans le dispositif de la Société nationale de garantie et de financement de l'entreprise (ex Caisse Centrale de Garantie).

La banque a également consolidé son engagement dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises, lancé suite aux Hautes Orientations Royales et baptisé Intelaka, pour accompagner les porteurs de projets. Pour renforcer cette dynamique, Crédit du Maroc a optimisé le parcours client, poursuivi les animations terrain et signé des conventions de partenariat avec des réseaux et incubateurs parmi lesquels le Réseau Entreprendre Maroc.

Sur le plan sociétal, Crédit du Maroc a intégré « Global Compact », la plus importante initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable. Cette adhésion vient confirmer l'engagement du Crédit du Maroc pour une croissance durable et vise à inciter les entreprises et organisations à s'engager et à promouvoir dix principes relatifs au respect des droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ainsi, Crédit du Maroc confirme son

engagement sociétal et son implication dans la construction d'un environnement éthique et responsable des affaires.

Malgré le contexte de crise sanitaire, Crédit du Maroc a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique « Tajdid 2022 » et a réalisé une avancée majeure dans la transformation de ses quatre fondations :

- La poursuite de la construction du nouveau siège « Les Arènes », symbole de la transformation du Crédit du Maroc au-delà du seul projet immobilier.
- Le lancement du changement de système d'information qui permettra de mettre les processus métiers, les fonctionnalités et services client aux meilleurs standards du marché, de faciliter les transformations futures, notamment digitales, d'améliorer le "time to market" et d'assurer la fiabilité des opérations de la demande du client jusqu'à son exécution.
- Le nouveau modèle de distribution, programme global de transformation qui changera profondément la manière d'interagir avec les clients et la façon de travailler en agence.
- L'accélération sur le digital pour répondre aux attentes accrues des clients sur les services d'e-banking, de mobile banking ou encore de paiement mobile, et

à celles des collaborateurs avec notamment le déploiement de nouveaux outils collaboratifs.

COMPTES SOCIAUX

Au niveau des comptes sociaux, le produit net bancaire ressort à 2 246,0 millions de dirhams, en baisse de 0,4% par rapport à 2019. Le résultat brut d'exploitation s'apprécie de 1,9% pour atteindre à 1 042,7 millions de dirhams. Il intègre des charges générales d'exploitation à hauteur de 1 225,1 millions de dirhams, en baisse de 2,9%. Le résultat net s'établit à 99,0 millions de dirhams, en baisse de 75,6% par rapport à 2019. Ce résultat tient compte des impacts prévisionnels de la crise au niveau du coût du risque ainsi que la cotisation de la banque de 85 millions de dirhams au fonds de solidarité Covid-19.

Dans un contexte inédit et difficile, le Crédit du Maroc a fait preuve d'une forte mobilisation. A cet effet, le Conseil de Surveillance tient à remercier le Directoire et l'ensemble des équipes du Crédit du Maroc pour leur courage leur capacité d'adaptation et surtout leur solidarité.

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE AU 31 DÉCEMBRE 2020 :

- Le Crédit du Maroc pose la première pierre de son nouveau siège social « Les Arènes ».
- « Crédit du Maroc, 90 ans d'histoire » une exposition événement pour célébrer l'ancrage d'une banque dans l'histoire du Maroc.
- Résultats consolidés au 31 décembre 2019.
- Le Groupe Crédit du Maroc se mobilise et consacre 85 millions de dirhams au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus.
- Karim Diouri est nommé membre du Directoire du Crédit du Maroc, en charge du Pôle développement.
- Résultats consolidés du 1^{er} trimestre.
- Crédit du Maroc s'inscrit pleinement dans l'orientation de Bank Al-Maghrib relative à la distribution des dividendes de l'exercice 2019.
- Metropolitan Casablanca : une émission exceptionnelle pour célébrer Casablanca.
- L'Université du Crédit du Maroc se mobilise pour soutenir les collaborateurs de la banque.
- Interviews à propos des mesures d'accompagnement des entreprises face à la crise sanitaire du COVID-19.
- Le Crédit du Maroc intègre le "Global Impact" et s'engage en faveur d'un monde éthique, responsable et durable.
- Crédit du Maroc et Réseau Entreprendre Maroc, main dans la main pour accompagner les jeunes porteurs de projets et donner une réelle impulsion à la création d'entreprise au Maroc
- Crédit du Maroc renforce son dispositif de formation et lance "MyCAMPUS", première application de mobile learning dans le secteur bancaire au Maroc.
- Crédit du Maroc et sa Fondation signent une convention de partenariat avec la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc. Un partenariat en faveur de l'éducation et de l'inclusion des jeunes vers l'emploi.
- La 2^{ème} édition du prix « Start your project with Fondation Credit du Maroc & Bidaya » connaît un franc succès
- Crédit du Maroc organise une session de formation à distance au profit des entrepreneurs suivis par Bidaya sur les dispositifs de financement
- Crédit du Maroc accompagne la relance économique et lance un dispositif dédié au secteur privé de la santé.
- Co-organisé par la Fenelec et Crédit du Maroc : E-AFRIQUE ELEC 2020 promeut l'économie verte.

Contact Presse - Communication financière : Mouna Benrhanem - mouna.benrhanem@ca-cdm.ma

Site web : www.creditumaroc.ma - Centre de Relation Clients : 3232

Lien pour télécharger le livret financier : https://www.creditumaroc.ma/sites/default/files/rapport_financier_annuel_2020.pdf

لمصرف المغرب :

إنجازات تجارية ومالية مرنة في سياق أزمة غير مسبوقة

دينامية تجارية مستمرة تدر ربحا صافيا لحصة المجموعة قدره 190,3 مليون درهم.

قام مجلس الرقابة لمصرف المغرب، برئاسة السيد إسماعيل الفاسي الفهري خلال جلسته المنعقدة في 25 فبراير 2021 باستعراض النشاط وفحص الحسابات التي حصرها مجلس الإدارة الجماعية بتاريخ 31 دجنبر 2020.

شبه استقرار جاريات الاعتمادات - جاريات الاعتمادات : +0,7%

سجلت توظيفات الزبناء لمصرف المغرب انخفاضا محدودا بنسبة 0,7% لتصل إلى 43 897 مليون درهم مقارنة بالسنة المالية 2019.

وعلى الرغم من سياق الأزمة الحالية، أبانت القروض الممنوحة للخواص مقاومة من خلال إقفال عام 2020 بجاريات شبه مستقر (-0,4%). ويعزى هذا التطور أساسا إلى قروض الإسكان، التي ارتفع جاريها بنسبة 2,1% في المقابل، انخفضت القروض الاستهلاكية بنسبة 9,3%.

هذا وقد أتاحت القروض الممنوحة للشركات الحد من تأثير الأزمة الصحية خلال عام 2020 من خلال احتواء انخفاضها في حدود نسبة 0,3% لتستقر عند 23 010 مليون درهم. وإذا كانت القروض قصيرة الأجل قد سجلت ارتفاعا بنسبة 10,1%، فإن قروض التجهيز وجاري قروض الإيجار عرفا على التوالي تراجعاً بنسبة 9,2% و 9,4% بسبب تأجيل المشاريع الاستثمارية جراء الأزمة الاقتصادية.

توجه إيجابي لموارد الزبناء - موارد الحصيلة +1,6%، موارد خارج الحصيلة +12,2%

فيما يتعلق بتحصيل الزبناء، حقق مصرف المغرب زيادة في موارد الحصيلة بنسبة 1,6% لتصل إلى 44 525 مليون درهم مقارنة بعام 2019. ويعكس هذا الأداء الادخار الاحتياطي للخواص والمقاولات ويتجلى أساسا في ارتفاع الحسابات الجارية بنسبة 5,7% وحسابات التوفير بنسبة 0,9%. وباستثناء الدوائج لأجل التي سجلت انخفاضا بنسبة 31,7%، أظهرت تحصيلات مصرف المغرب في إطار الحصيلة زيادة بنسبة 4,2%.

أما الموارد خارج الحصيلة فقد عرفت نموا بنسبة 12,2% مدفوعة بتطور هيئات التوظيف الجماعي للقيم المنقولة بنسبة 14,6% والتأمين على الحياة بنسبة 7,8%.

استقرار نشاط التأمين البنكي - أقساط التأمين البنكي غير التأمين على الحياة +0,2%

على الرغم من الظروف الاقتصادية الصعبة، سجلت الأقساط المحصلة في إطار التأمين على غير الحياة نهاية عام 2020 زيادة قدرها 0,2% بفضل تنوع النشاط. ويعزى هذا النمو، على وجه الخصوص، للأداء الجيد لفروع تأمين المقترضين (+1,7%) والتأمين على الأضرار (+2,8%). في المقابل، انخفضت الرعاية والمساعدة بنسبة 4,5% و 6,4% على التوالي.

نتائج بنكي صافي مرن - ناتج بنكي صافي موطد -0,9%

في نهاية عام 2020، انخفض صافي الدخل البنكي (ص.د.ب) لمصرف المغرب بشكل طفيف بنسبة 0,9% ليستقر في 2 381,3 مليون درهم.

ويعزى هذا الانخفاض بشكل رئيسي إلى انخفاض هامش العملات بنسبة 8,1% ليصل إلى 385,5 مليون درهم. ويرتبط هذا التطور بشكل خاص بالانخفاض في تدفقات الوكالات والتدفقات النقدية جراء الحجر الصحي وتراجع نشاط الاستيراد / التصدير.

بلغ هامش الفائدة الصافي 1 859,6 مليون درهم، بزيادة قدرها 0,3% مقارنة مع السنة المالية 2019. ويعود هذا النمو إلى التوجه الجيد للرساميل المدارة والاستفادة المثلى من تكلفة الموارد.

وسجلت نتيجة عمليات السوق زيادة بنسبة 5,4% لتصل إلى 226,3 مليون درهم بفضل الأداء الجيد لنشاط الصرف. وفي الأثلث الرابع وحده، بلغ الناتج الصافي البنكي 607,4 مليون درهم بانخفاض طفيف بنسبة 1,6% مع التأثير السلبي للأزمة الصحية على هامش العمولة. وقد انخفض هذا الأخير في الواقع بنسبة 8,9%، لا سيما بسبب تراجع النشاط الاقتصادي. ومع ذلك، فقد عرف الناتج الصافي البنكي استقرارا بفضل الأداء الجيد للنتائج من أنشطة السوق، التي تمت بنسبة 36,5% مدفوعة بأنشطة الصرف.

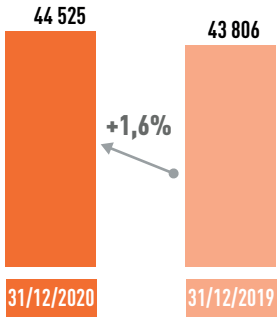
كما سجلت الشركات التابعة لمجموعة مصرف المغرب ناتجا صافيا بنكيا إجماليا بلغ 177,2 مليون درهم، بزيادة قدرها +3,0% مقارنة بعام 2019.

نتيجة إجمالية للاستغلال تصل إلى +3,1% خارج التبرع للصندوق الخاص لإدارة جائحة كوفيد-19 - نتيجة إجمالية للاستغلال موطدة -4,5%

بلغت النتيجة الإجمالية للاستغلال 1 061,2 مليون درهم، بانخفاض 4,5% مقارنة بالسنة المالية 2019. ويعزى هذا الانخفاض إلى الزيادة في التحويلات العامة للاستغلال التي لا تزال محدودة بنسبة 2,2% مع الأخذ بعين الاعتبار تبرع مصرف المغرب للصندوق الخاص بتدبير جائحة كوفيد-19 (85 مليون درهم).

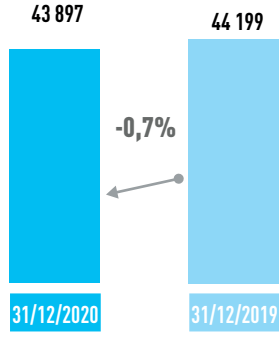
ارتفع معامل الاستغلال بنسبة 53,8% في نهاية عام 2019 ليصل إلى 55,4% بزيادة قدرها +166 نقطة أساس. وبعد خصم مبلغ التبرع، انتقلت نسبة معامل الاستغلال إلى 51,9%، بتحسّن 190 - نقطة أساس مقارنة بعام 2019.

جاريات الموارد



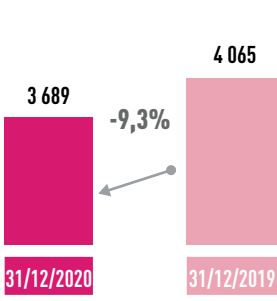
مليون درهم

جاريات الاعتمادات



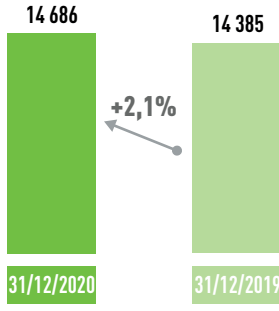
مليون درهم

قروض للاستهلاك



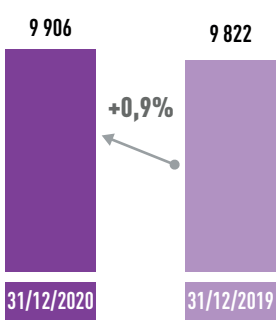
مليون درهم

قروض للسكن



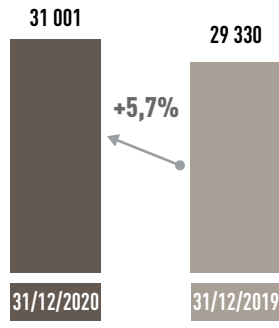
مليون درهم

موارد الادخار



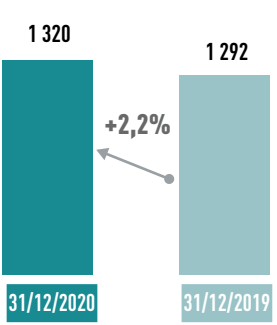
مليون درهم

موارد تحت الطلب



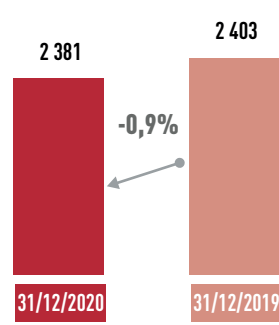
مليون درهم

تحويلات الاستغلال



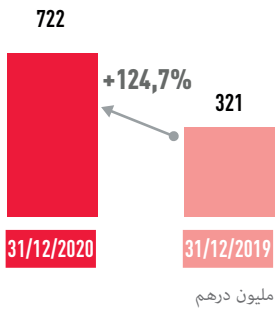
مليون درهم

الناتج الصافي البنكي

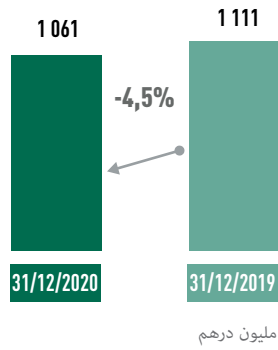


مليون درهم

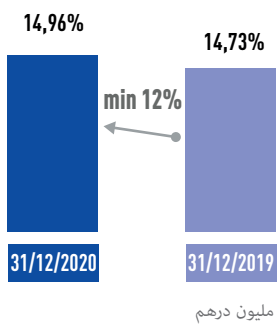
كلفة المخاطر



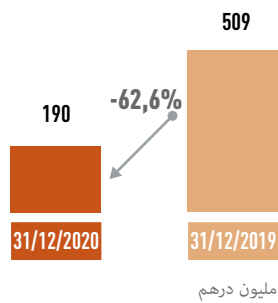
النتيجة الإجمالية للاستغلال



ينسوب الملاءة



النتيجة الصافية



لائحة البلاغات الصحافية في 31 دجنبر 2020 :

- مصرف المغرب يضع الحجر الأساس لمقره الرئيسي الجديد « Les Arènes ».
- مصرف المغرب، 90 سنة من التاريخ» معرض - حدث لتخليد مدى تجرد البنك في تاريخ المغرب.
- نتائج موطدة بتاريخ 31 ديسمبر 2019.
- مجموعة مصرف المغرب تعبأ وترصد 85 مليون درهم للصندوق الخاص من أجل تدبير جائحة كورونا.
- تم تعيين كريم الديوري عضواً في مجلس الإدارة الجاعية لمصرف المغرب، مكلفاً بقطب التنمية.
- النتائج الموطدة للأثلث الأول.
- الانخراط التام لمصرف المغرب في توجهات بنك المغرب المتعلقة بتوزيع الريبكات برسم السنة المالية 2019.
- الدر البيضاء العاصمية: برنامجاً استثنائياً للاحتفاء بالدار البيضاء.
- جامعة مصرف المغرب تتعاباً لدعم أعوان البنك.
- إجراء حوارات حول تدابير دعم المقاولات في ظل الأزمة الصحية لجائحة كوفيد 19.
- مصرف المغرب يدمج «الميثاق العالمي» ويلتزم لفائدة عالم تسوده الأخلاقيات وروح المسؤولية والاستدامة.
- مصرف المغرب وشبكة أعمال المغرب يدا في يد من أجل دعم الشباب حاملي المشاريع وإعطاء دينامية حقيقية لإنشاء المقاولات في المغرب.
- مصرف المغرب يقوي أجهزته التكوينية ويعطي الانطلاقة لـ «مايكاميس»، أول تطبيق على المحمول للتعليم في المجال البنكي بالمغرب.
- مصرف المغرب ومؤسسته يوقعان اتفاقية شراكة مع الغرفة الفرنسية للتجارة والصناعة بالمغرب. شراكة لفائدة التربية وإدماج الشباب في عالم الشغل.
- النسخة الثانية من جائزة «أبدأ مشروعك مع مؤسسة مصرف المغرب و بداية» تشهد نجاحاً باهراً.
- مصرف المغرب ينظم حصة تكوينية عن بعد لفائدة المقاولين في إطار «بداية» حول أجهزة التمويل.
- مصرف المغرب يواكب الإنتعاش الاقتصادي ويطلق جهازاً مكرساً للقطاع الخاص المرتبط بالصحة.
- تنظيم مشترك من طرف «فينيليك» و مصرف المغرب: ي-أفريك إليك 2020 للنهوض بالاقتصاد الأخضر.

الاتصال الصحافي - الإعلام المالي - منى بنغام - mouna.benrhanem@ca-cdm.ma
موقع الأنترنيت ويب: www.creditdumaroc.ma - مركز العلاقات مع الزبناء: 3232
اكتشفوا كل الإصدارات المالية عبر الرابط التالي :
https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_financier_annuel_2020.pdf

وفي مجال الاستثمار، رصد مصرف المغرب خلال سنة 2020 مبلغاً إجمالياً قدره 344,3 مليون درهم، تمثل أساساً في مشاريع تكنولوجيا المعلومات ومشروع المقر الرئيسي الجديد «Les Arènes».

تكلفة المخاطرة تأخذ بعين الاعتبار آثار الأزمة - تكلفة المخاطر +124,7% - التغطية 93,4%

في نهاية عام 2020، سجلت التكلفة الموطدة للمخاطر زيادة بنسبة 124,7% لتصل إلى 721,7 مليون درهم، أي بارتفاع سنوي في معدل تكلفة المخاطر بمقدار 90 نقطة أساس إلى 164 نقطة أساس. وترجع هذه الزيادة أساساً إلى إدماج آثار أزمة كوفيد-19، بما في ذلك جزء كبير من التموين الجاري السليم. بفضل سياسته الاحترازية الرامية إلى توكي الحذر في الإمدادات، شهد مصرف المغرب زيادة في معدل التغطية بمقدار 2,6 نقطة مئوية ليصل إلى 93,4%.

ربح صافي لحصة المجموعة يقدر بـ 190,3 مليون درهم

وفي النهاية، بلغت النتيجة الصافية لحصة المجموعة 190,3 مليون درهم مسجلة انخفاضاً سنوياً بنسبة 62,6%.

هيكل مالي صلب - نسبة الملاءة تصل إلى 14,96% / نسبة تغطية السيولة 206,3%

تقدر الأموال الخاصة لمصرف المغرب عام 2020، بـ 6 534 مليون درهم. وبلغت نسبة الملاءة المالية والرساميل الخاصة الأساس 14,96% و 11,91% على التوالي، بزيادة 0,23 نقطة مئوية و 0,41 نقطة مئوية مقارنة بعام 2019. فيما استقرت نسبة السيولة في 206,3%.

يعكس المستوى المرتفع لهذه النسب القوة المالية لمصرف المغرب.

بلغت مديونية مصرف المغرب 2 070,9 مليون درهم، بزيادة 4,9% مقارنة بعام 2019.

ويعزى هذا الانخفاض الطفيف إلى اللجوء الأقل وضوحاً إلى الاقتراضات المالية بالعملة الأجنبية والتي انخفضت بمقدار 15,3%.

تميزت سنة 2020 بإنجازات كبيرة للخطة الاستراتيجية على الرغم من آثار الأزمة الصحية

خلال عام 2020، الذي شهد أزمة صحية غير مسبوقة، أكد مصرف المغرب التزامه كفاعل اقتصادي مسؤول وتعاباً لحماية صحة مستخدميه ودعم زبائنه في إطار سياسة القرب ومواصلة العمل خدمة لصالح المجتمع. وقماشياً مع خطة الإنعاش الوطنية، وضع مصرف المغرب، اعتباراً من الربع الثالث من عام 2020، خطة عمل ملائمة لدعم زبائنه من الخواص والمهنيين والمقاولات في تحقيق مشاريعهم، وبالتالي ساهم في إنعاش الاستهلاك المنزلي وفي إنتاج المقاولات. وفي هذا السياق، استطاعت الشركات المتضررة من الأزمة الاستفادة من تأجيل سداد آجال القروض متوسطة الأجل وقروض التأجير والمنتجات الجديدة التي تدخل في نظام الشركة الوطنية للضمان وتمويل الشركات (الصندوق المركزي للضمان سابقاً).

كما عزز البنك التزامه في إطار برنامج مندمج لدعم وتمويل المقاولات، الذي تم إطلاقه وفق التوجيهات الملكية تحت شعار «انطلاقة» لدعم حاملي المشاريع. ولتعزيز هذه الدينامية، قام مصرف المغرب بتحسين مسار الزبائن، وواصل الأنشطة الميدانية ووقع اتفاقيات شراكة مع الشبكات والجهات الحاضنة، بما في ذلك «شبكة أعمال المغرب».

على المستوى المجتمعي، قام مصرف المغرب بدمج «الميثاق العالمي»، وهو أهم مبادرة التزام طوعي دولي في مجال التنمية المستدامة. وقد جاء هذا الانضمام ليؤكد التزام مصرف المغرب بالنمو المستدام وهو يروم تشجيع المقاولات والمنظمات على الالتزام وتعزيز عشرة مبادئ تتعلق باحترام حقوق الإنسان ومعايير العمل الدولية والبيئة ومكافحة الفساد. وهكذا، يؤكد مصرف المغرب التزامه المجتمعي وانخراطه في بناء بيئة أعمال أخلاقية ومسؤولة.

وعلى الرغم من سياق الأزمة الصحية، واصل مصرف المغرب تنفيذ خطته الاستراتيجية «تجديد 2022» وأحرز تقدماً كبيراً في تحويل ركائزه الأربعة:

- استمرار بناء المقر الجديد «Les Arènes»، رمز تحول مصرف المغرب إلى ما وراء المشروع العقاري الوحيد.

- إطلاق تغيير نظام المعلومات الذي سيتيح ملاءمة عمليات المهن ووظائف وخدمات الزبناء مع أفضل معايير السوق، وتسهيل التحولات المستقبلية، ولاسيما الرقمية، وتحسين «وقت التسويق» وضمان موثوقية العمليات من طلب الزبون إلى غاية التنفيذ.

- نموذج التوزيع الجديد، برنامج تحول شامل سيغير بشكل عميق طريقة تفاعلنا مع الزبناء ومنهج عملنا في الوكالات.

- تسريع العمل الرقمي لتلبية التطلعات المتزايدة للزبناء فيما يتعلق بالخدمات المصرفية الإلكترونية والخدمات المصرفية عبر الهاتف المحمول وأيضاً خدمات الدفع عبر الهاتف المحمول، وتلك الخاصة بالأعوان، ولا سيما مع نشر أدوات تعاونية جديدة.

حسابات الشركة

وعلى صعيد حسابات الشركة، بلغ الناتج الصافي البنكي 2 246,0 مليون درهم، بانخفاض 0,4% مقارنة بعام 2019. وزادت النتيجة الإجمالية للاستغلال بنسبة 1,9% لتبلغ 1 042,7 مليون درهم. وتشمل التحويلات العامة للاستغلال في حدود 1 225,1 مليون درهم بانخفاض 2,9%. واستقرت النتيجة الصافية في 99,0 مليون درهم، بانخفاض 75,6% مقارنة بعام 2019. وتأخذ هذه النتيجة في الحسبان الآثار المتوقعة للأزمة من حيث تكلفة المخاطر وكذلك مساهمة البنك بمبلغ 85 مليون درهم في صندوق التضامن لجائحة «كوفيد-19».

في سياق غير مسبوق وصعب، أظهر مصرف المغرب تجنيد قوي. ولهذه الغاية، يود مجلس الرقابة أن يشكر مجلس الإدارة الجماعية وجميع فرق مصرف المغرب على شجاعتهم وقدرتهم على التكيف وقبل كل شيء على تضامنهم.

NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1^{er} janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel IFRS.

Les états financiers du Groupe Crédit du Maroc depuis l'arrêté du 31 décembre 2009 sont établis selon le référentiel IFRS.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2019.

FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés dans les dispositions du chapitre 4 du plan comptable des établissements de crédits.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôts différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS9, IAS32 ET 39)

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que Crédit du Maroc utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

■ Évaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

■ Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

Actifs financiers

■ Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette ;
- d'instruments de capitaux propres.

► Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé. On distingue trois modèles de gestion :

- Le **modèle de pure collecte** dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement

de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées.

- Le **modèle mixte** dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles.
- Le **modèle de pure cession** dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les **caractéristiques contractuelles** (test «Solely Payments of Principal & Interests» ou test «SPPI») :

Le test «SPPI» regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Pure collecte	Mixte	Pure cession
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

• Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

• Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

• Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;
- les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test « SPPI ». C'est notamment le cas des OPCVM ;
- les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit net bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

► Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

• Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

• Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

Cette option n'est pas retenue par le Groupe pour les instruments de capitaux propres.

Passifs financiers

■ Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

► Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

► Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Provisionnement pour risque de crédit

■ Champ d'application

Conformément à IFRS 9, le Groupe comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues

(« Expected Credit Losses » ou « ECL ») sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par capitaux propres non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL.

• Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe Crédit du Maroc.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (Buckets) :

- 1^{ère} étape (Bucket 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^{ème} étape (Bucket 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3^{ème} étape (Bucket 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en bucket 2, puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

- Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'un moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de « défaut » est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de « défaut » convient davantage à un instrument financier particulier.

Sur le périmètre « Grandes clientèles » : la contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

- La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

• Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Crédit du Maroc est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours en cohérence avec les règles prudentielles de BAM.

Le Crédit du Maroc s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (Point in Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives (Forward Looking), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (Through The Cycle) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (Downturn) pour la perte en cas de défaut.

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ; le Forward Looking Groupe ;
- au niveau du Crédit du Maroc au regard des spécificités locales ; le Forward Looking Local.

• Dégradation significative du risque de crédit

La dégradation du risque de crédit est appréciée depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit à classer les opérations par classe de risque (Buckets).

Afin d'apprécier la dégradation significative, nous prévoyons 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert.

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de Bucket 1 à Bucket 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le Groupe Crédit du Maroc retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en Bucket 2.

Pour les titres, le Groupe Crédit du Maroc utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en Bucket 1 et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés «Investment Grade», en date d'arrêté, seront classés en Bucket 1 et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés «Non-Investment Grade» (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en Bucket 2 (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (Bucket 3).

• Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (Bucket 3).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de « créance restructurée » est temporaire. Dès lors que l'opération de restructuration au sens de la Forbearance, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes de la Forbearance (nouveaux incidents par exemple).

Ainsi, lors d'une restructuration d'une exposition qui était en défaut, l'ECL correspondant est pris à maturité (Bucket 2).

Instruments financiers dérivés

■ Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

À chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

Options retenues

Toutes les opérations de change à terme ont été valorisées en valeur de marché.

Ces opérations sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le groupe Crédit du Maroc considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

■ Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- **Niveau 1** : justes valeurs correspondant à des cours sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif.

- **Niveau 2** : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Sont présentés en niveau 2 les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs) et fondée sur des données de marché observables ;

- **Niveau 3** : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur.

La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composants, le groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque composant sans utilisation d'une matrice de décomposition. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Famille	Durée d'amortissement	
	Standard*	Fourchette**
Immeubles d'exploitation	50 ans	30 à 80 ans
Agencements, aménagements et installations	15 ans	5 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	
Matériel informatique	5 ans	5 à 7 ans
Logiciels informatiques	5 ans	5 à 7 ans
Matériel roulant	4 ans	4 à 5 ans

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle.

* Les amortissements se feront sur la base des durées standards

** Ces durées peuvent être appliquées en fonction des caractéristiques spécifiques de certaines immobilisations

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Norme

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

- **Le modèle de la juste valeur** : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement.
- **Le modèle du coût amorti** : dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

À la date d'arrêt, le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- **Le modèle du coût** : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.
- **Le modèle de la réévaluation** : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Ce traitement est applicable s'il existe un marché actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée. Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues

Valorisation des logiciels développés en interne : l'activation des logiciels développés en interne n'a pas été réalisée en FTA en raison de l'absence de données de gestion fiables permettant de connaître les coûts de développement engagés sur ces logiciels.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont enregistrés en charges compte tenu de leur montant jugé insignifiant.

GOODWILL

Norme

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble

des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date. Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas de goodwill au titre d'acquisitions antérieures.

CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
 - a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
 - b) Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
 - c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée.
 - d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.

- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un

indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative et il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

PROVISIONS DU PASSIF

Norme

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

Options retenues

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- affectation aux natures de risques inhérents ;
- valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS.

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).

- a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
- b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Norme

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations.

On distingue :

- les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes (si elles sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) ainsi que les avantages non monétaires (comme l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) dont bénéficient les membres du personnel en activité ;
- les autres avantages à long terme (payables plus de douze mois après la fin de l'exercice), notamment les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée, les primes et les rémunérations différées telles les indemnités de départ à la retraite, les primes d'ancienneté ou les médailles du travail ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

Écarts actuariels : des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

Coût des services passés : le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

Réductions et liquidations :

Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ou ;
- change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- hypothèses démographiques ;
- le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Avantages à long terme

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué ;
- l'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs. Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- par la constitution d'une provision en interne ;
- par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

Options retenues

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le Groupe Crédit du Maroc sont :

- **Les Primes de Fin de Carrière :** Primes versées en cas de départ en retraite ou de décès d'un salarié qui présente au minimum 20 ans d'ancienneté.
- **Les Indemnités de Départ Volontaire :** Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au moins 55 ans (50 ans pour les femmes) avec un minimum de 21 ans d'ancienneté.
- **Les Primes de Fidélité :** Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein du Crédit du Maroc.
- **Les Congés Payés :** Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes sociaux).

La méthode de calcul utilisée par le Groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles et une répartition de ces droits sur la période d'activité au cours de laquelle le groupe bénéficie des services de ses employés.

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels relatives aux avantages postérieurs à l'emploi en capitaux propres selon la méthode du SORIE (Statement Of Recognised Income and

Expenses), par contre pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ

Norme

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale :

- Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible ;
- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

Options retenues

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

IFRIC23

L'interprétation IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise la manière dont les incertitudes liées aux impôts sur le résultat doivent être présentés dans les comptes annuels du groupe. Le Groupe Crédit du Maroc a adopté les choix et les options normatives liés à cette interprétation.

Pour le traitement de l'IFRIC 23, le Groupe CDM a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		2 558 975	2 004 729
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	791 390	1 545 760
. Actifs financiers détenus à des fins de transactions	3.5	442 439	1 219 938
. Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	348 952	325 823
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.3	2 922 184	3 729 703
. Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3.3	2 922 184	3 729 703
. Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		-	-
Titres au coût amorti	3.2	15 202	20 433
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.2	5 068 324	5 068 897
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.2	43 897 424	44 199 048
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux		-	-
Placements des activités d'assurance		-	-
Actifs d'Impôt Exigible	3.8	140 859	85 271
Actifs d'impôt différé	3.8	408 041	290 435
Comptes de régularisation et autres actifs		428 153	640 263
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 352 088	1 320 549
Immobilisations incorporelles	3.6	330 807	254 368
Écart d'acquisition		-	-
TOTAL		57 913 449	59 159 457

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	2.2	2 283 114	2 356 697
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	2.2	423 533	503 298
Marge d'Intérêt		1 859 581	1 853 399
Commissions (Produits)	2.3	414 657	463 901
Commissions (Charges)	2.3	29 138	44 615
Marge sur Commissions		385 519	419 285
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.5	212 324	214 496
. Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		201 133	200 142
. Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		11 192	14 354
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.6	13 954	126
. Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		13 954	126
. Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits des autres activités		11 535	7 690
Charges des autres activités		101 619	92 481
PRODUIT NET BANCAIRE		2 381 295	2 402 515
Charges générales d'exploitation		1 170 110	1 152 627
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		149 896	138 981
Résultat Brut d'Exploitation		1 061 289	1 110 908
Coût du risque	2.1	-721 665	-321 113
Résultat d'Exploitation		339 624	789 795
Quote-Part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	-61	33 581
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant Impôt		339 563	823 376
Impôts sur les résultats	3.8	144 032	311 195
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		195 532	512 181
Intérêts minoritaires		5 216	3 374
Résultat net Part du groupe		190 316	508 808
Résultat par action		17,49	46,76
Résultat dilué par action		17,49	46,76
Résultat de base par action des activités poursuivies		17,49	46,76
Résultat de base par action des activités abandonnées		-	-

(En milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		9	9
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.9	14 345	9 987
. Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3.9	14 345	9 987
. Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés		2 226 787	3 558 241
Dettes envers la clientèle		44 524 580	43 805 523
Titres de créance émis		1 310 048	2 067 676
Passifs d'impôt exigibles	3.8	13 053	35 608
Passifs d'impôt différé	3.8	205 531	200 797
Comptes de régularisation et autres passifs		1 433 184	1 467 942
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	3.7	696 803	678 269
Subventions et fonds assimilés		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		1 767 792	1 767 571
Capitaux propres		5 721 318	5 567 835
Capital et réserves liées		3 865 255	3 707 386
Réserves consolidées		1 600 023	1 295 033
. Part du groupe		1 549 211	1 247 595
. Part des minoritaires		50 811	47 438
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		60 508	53 235
. Part du groupe		60 508	53 235
. Part des minoritaires		-	-
Résultat net de l'exercice		195 532	512 181
. Part du groupe		190 316	508 808
. Part des minoritaires		5 216	3 374
TOTAL		57 913 449	59 159 457

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôts	339 563	823 376
Résultat net des activités abandonnées	-	-
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	149 896	138 981
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	574 236	68 202
+/- Dotations nettes aux provisions	21 257	80 534
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-61	33 581
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-7 407	-12 509
+/- Autres mouvements	-24 473	18 860
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	713 449	327 648
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-2 335 006	1 916 074
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	426 395	-849 722
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 580 809	1 035 960
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	140 314	355 909
+/- Flux liés aux activités destinées à être cédées	-	-
- Impôts versés	-261 244	-322 808
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-448 731	2 135 413
Flux nets de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	604 281	3 286 437
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-257 815	-306 710
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-257 815	-306 710
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-45 610	-87 050
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-750 000	-850 000
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-795 610	-937 050
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-3 712	211
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-452 856	2 042 888

COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE	31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 617 836	1 574 949
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 005 314	1 751 446
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 612 522	-176 497
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 164 981	3 617 836
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 559 758	2 005 314
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	605 223	1 612 522
Variation de la trésorerie nette	-452 856	2 042 888

RÉSULTAT NET, GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	195 532	512 181
Éléments recyclables en résultat net :	1 845	22 628
Écarts de conversion	-3 712	211
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	8 822	35 582
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables	-	-
Impôts liés	3 264	13 166
Éléments non recyclables en résultat net :	1 715	118
Réévaluation des immobilisations	-	-
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	2 723	187
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-	-
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	-	-
Impôts liés	1 008	69
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 561	22 745
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	199 093	534 926
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	193 876	531 553
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	5 216	3 374

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2018	1 088 121	2 619 265	-	1 389 434	30 700	-	5 127 520	47 438	5 174 958
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-87 050	-	-	-87 050	-	-87 050
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	508 808	-	-	508 808	3 374	512 181
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	22 417	-	22 417	-	22 417
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	118	-	118	-	118
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-54 789	-	-	-54 789	-	-54 789
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-54 789	22 535	-	-32 255	-	-32 255
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2019	1 088 121	2 619 265	-	1 756 403	53 235	-	5 517 024	50 811	5 567 835
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-203 479	-	-	-203 479	-	-203 479
Autres	-	157 869	-	-	-	-	157 869	-	157 869
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	190 316	-	-	190 316	5 216	195 532
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	5 558	-	5 558	-	5 558
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	1 715	-	1 715	-	1 715
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-3 712	-	-	-3 712	-	-3 712
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-3 712	7 273	-	3 561	-	3 561
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2020	1 088 121	2 777 134	-	1 739 527	60 508	-	5 665 290	56 028	5 721 318

PRINCIPES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Préambule

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes du Crédit Agricole S.A.

En 2008 le Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al Maghrib (BAM) et les comptes adressés au Crédit Agricole SA pour les besoins de sa consolidation.

Le Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au groupe Crédit Agricole SA avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, la définition de contrôle, selon IFRS 10 comporte les trois éléments suivants :

- le pouvoir détenu sur l'entité émettrice ;
- l'exposition ou le droit à des rendements variables, en raison des liens avec l'entité émettrice ;
- la capacité de Crédit du Maroc d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Crédit du Maroc contrôle une entité émettrice si et seulement si ces trois éléments sont réunis.

L'IFRS 11 porte sur le classement d'un partenariat sur lequel deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Selon IFRS 11, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises. Ces deux types de partenariats se distinguent par les droits et obligations des parties à l'entreprise.

- **Entreprise commune** : les coparticipants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque coparticipant comptabilise ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.
- **Coentreprise** : les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et 11. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- **l'intégration globale**, applicable selon les conditions citées par la norme IFRS 10 ;
- **la mise en équivalence**, pour les coentreprises ayant des droits sur l'actif net, tel que cité par la norme IFRS 11 ;
- **la quote-part des actifs, passifs, charges et produits**, pour les entreprises communes ayant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, selon la norme IFRS 11.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2020.

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit du Maroc au 31 DÉCEMBRE 2020

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation (*)
			de contrôle	d'intérêts	
Crédit du Maroc	1 088 121		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing & Factoring	124 000		66,66	66,66	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Offshore		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	168 321		100,00	100,00	I.G

* E.C : Établissement consolidant - IG : Intégration globale

ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Contexte

La situation à fin décembre 2020 est marquée par l'émergence et l'expansion de la pandémie Covid-19. En conséquence le Maroc a édicté des mesures d'atténuation de la propagation. Ces mesures ont induit une baisse de l'activité économique qui a provoqué des difficultés financières pour les entreprises de certains secteurs ainsi que des baisses de revenus pour les ménages exposés. Le Maroc a, par ailleurs, mis en place des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises et les ménages et préserver les capacités de production et de travail dans la perspective d'une reprise économique à court terme.

La situation consolidée au cours de la période tient compte des impacts de la participation du CDM au fonds de solidarité Covid-19 dont le montant s'élève à 85 MDH, ainsi que des dépréciations pour risque de contrepartie sur les acteurs économiques exposés.

Impacts des dépréciations selon IFRS 9

Conformément à IFRS 9, le groupe CDM comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues («*Expected Credit Losses*» ou «*ECL*») sur les crédits et les Instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Le groupe s'appuie sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

Dans le cadre des arrêtés des comptes au 31 décembre 2020, le Crédit du Maroc a entrepris des travaux pour identifier les risques potentiels sur son portefeuille ainsi que leurs impacts.

L'approche adoptée pour mener ces travaux s'est basée sur des analyses sectorielles menées, sur le terrain, par les gestionnaires de portefeuille en collaboration avec les équipes risque.

Pour les entreprises, des chocs ont été appliqués sur les secteurs identifiés comme fortement et moyennement impactés afin d'anticiper, conformément à l'approche «*forward looking*» de la norme IFRS 9, la dégradation du risque de crédit de certaines contreparties en lien avec les conséquences économiques de la pandémie du Covid19.

Pour les particuliers l'approche adoptée consiste à identifier les zones de risques liés au contexte actuel et appliquer également des chocs sur les paramètres de calcul des provisions en adéquation avec les normes IFRS9.

L'estimation de l'impact tient compte des éléments d'information disponibles à fin décembre 2020. Elle sera actualisée en fonction de l'évolution de l'environnement économique et des informations additionnelles qui seraient disponibles pour les prochains arrêts.

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

LA GOUVERNANCE

Depuis le 24 septembre 1999, le Crédit du Maroc a opté pour une structure de gouvernance duale reposant sur un Directoire et un Conseil de Surveillance, dissociant ainsi les pouvoirs de gestion et de contrôle. Le Directoire dirige et gère la Banque sous le contrôle du Conseil de Surveillance dans les limites du cadre fixé par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi 17-95 »), la loi 103-12 relative aux établissements de crédits et organismes assimilés (la « Loi Bancaire ») et les statuts de la Banque. Cette organisation répond au souhait d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions de direction et de contrôle.

1. Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire et s'appuie sur des Comités spécialisés détaillés ci-après.

Le Conseil de Surveillance s'exprime collégalement à l'extérieur de la Banque par des communiqués de presse destinés à l'information du marché.

1.1. Dispositions générales

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par son règlement intérieur. Il en est de même pour les Comités spécialisés du Conseil de Surveillance. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance a fait l'objet d'une mise à jour en 2018.

1.2. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de dix membres.

Prénom et nom	Fonction	Première élection	Dernier renouvellement	Echéance du mandat en cours	Membre d'un Comité
Ismail FASSI-FIHRI	Président du Conseil	11/1999	03/2019	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	
François-Edouard DRION ⁽²⁾	Vice-Président du Conseil	10/2017	03/2019	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	C
Naziha BELKEZIZ ⁽¹⁾	Membre du Conseil	11/2015	03/2019	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	R
Nada BIAZ ⁽¹⁾	Membre du Conseil	03/2019		AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	C
Hervé Varillon	Membre du Conseil	Coopté le 30/04/2020	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	R
Marc DIDIER	Membre du Conseil	03/2019		AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	C
Habiba LAKLALECH ⁽¹⁾	Membre du Conseil	03/2019		AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	A
Olivier NICOLAS	Membre du Conseil	02/2019	03/2019	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	A
Gérard OUVRIER-BUFFET ⁽³⁾	Membre du Conseil	09/2011	03/2019	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	A et R
Crédit Agricole S.A représenté par Monsieur Cyril MEILLAND	Membre du Conseil	12/2005	03/2019	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	R

(A) Comité d'Audit.

(R) Comité des Risques.

(C) Comité de Nomination et de Rémunération.

(1) Membre indépendant.

(2) Président du Comité de Nomination et de Rémunération.

(3) Président du Comité des Risques. Président du Comité d'Audit.

1.3. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur. Il en est de même pour les Comités spécialisés.

a) Rôle et pouvoirs du Conseil de Surveillance en application des dispositions légales et statutaires

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire dont il fixe les principes et les critères de rémunération, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant leur rémunération totale. Il peut les révoquer à tout moment.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire, dans les conditions prévues par la Loi 17-95. A ce titre, une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice et dans le délai de trois mois, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les documents prévus par la Loi 17-95.

A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

b) Rôles et pouvoirs du Conseil de Surveillance en application du règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance décrit, d'une part, les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil de Surveillance et, d'autre part les règles de déontologie qui s'imposent à ses membres. Il a un caractère purement interne et n'est opposable ni à la Banque, ni

aux actionnaires, ni aux tiers. Les règles instituées par le règlement intérieur le sont sans préjudice de celles contenues dans les statuts de la Banque ou imposées par les lois et règlements en vigueur, lesquelles prévalent.

Ainsi, le Conseil de Surveillance :

- définit les orientations stratégiques de la Banque et de ses filiales ainsi que le degré d'aversion aux risques ; il veille à leur mise en œuvre par le Directoire. A cet effet, le Conseil de Surveillance approuve la stratégie de la Banque et de ses filiales, les politiques à moyen et long terme, la politique globale de gestion des risques et le budget annuel ;
- veille à la mise en place d'un dispositif de pilotage, intégré et harmonisé au sein du groupe Crédit du Maroc, assurant une surveillance des activités et des risques des filiales ;
- donne son accord préalable à toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées et à toute opération relative à la prise ou la cession de participations dans toutes sociétés créées ou à créer ou l'acquisition ou la cession de tout bien immeuble, dépassant un plafond qu'il fixe au Directoire ;
- nomme le Président du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, le Vice-Président du Conseil de Surveillance ainsi que les membres du Directoire et fixe leur rémunération. Conformément aux dispositions statutaires de la Banque, il peut également les révoquer. Il désigne le Président du Directoire et éventuellement le ou les Directeur(s) général(aux) ;
- veille à la mise en place d'une procédure formalisée précisant les critères d'indépendance d'un membre du Conseil de Surveillance et à sa mise à jour régulière ;

- procède à l'examen du dispositif de gouvernance, lequel comprend notamment une organisation claire assurant un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent, des procédures efficaces de détection, de gestion, de suivi et de déclaration des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée ; il évalue périodiquement l'efficacité du dispositif de gouvernance et s'assure que des mesures correctives pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises et mises en œuvre de manière effective ;
- exerce une surveillance efficace de la gestion par le Directoire des activités de la Banque en s'appuyant sur les travaux des fonctions d'audit interne, de conformité, de contrôle permanent et de gestion et contrôle des risques ;
- s'assure du respect des obligations qui lui incombent en matière de contrôle interne et notamment procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne ;
- vérifie et contrôle les comptes sociaux et consolidés trimestriels, semestriels et annuels arrêtés par le Directoire ;
- présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice ;
- approuve et examine régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique. En particulier, le Conseil de Surveillance approuve les limites globales de risque et met en place un processus spécifique organisant son information et, le cas échéant, sa saisine en cas de dépassement ;
- est informé régulièrement des dispositifs de maîtrise des risques visant au respect des dispositions légales et réglementaires en ce compris les risques de non-conformité, des règles déontologiques ainsi que des pratiques de sécurité ;
- approuve le plan de continuité de l'activité établi par le Directoire ainsi que les éléments nécessaires audit plan communiqués aux entités opérationnelles et administratives et à la fonction de gestion et contrôle des risques ;
- prend connaissance des travaux réalisés par le Responsable de l'Audit Interne de la Banque ;
- veille à la mise en place d'un système efficace de communication au sein de la Banque sur la stratégie en matière de risques et de niveau d'exposition ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes ;
- s'assure que la Banque entretient des relations régulières avec les autorités de supervision ;
- répartit les jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale ;
- veille à l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance d'une politique de rémunération visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques, notamment pour les membres du Conseil de Surveillance, les principaux dirigeants et les catégories de personnel dont les activités ont une incidence sur le profil de risque de la Banque ;
- revoit régulièrement les résultats du système de rémunération appliqué.

1.4. Les Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a créé, en son sein, trois Comités spécialisés dont il a fixé la composition et les attributions : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité de Nomination et de Rémunération.

Dans le cadre de l'activité de la fenêtre participative, le Conseil de Surveillance, conformément à la Loi Bancaire 103-12, a constitué, au sein du Comité des Risques, un sous-Comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques et au sein du Comité d'Audit, un sous-Comité chargé de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne.

Le Conseil de Surveillance peut décider la création de comités permanents et/ou temporaires chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président voudrait

soumettre, pour avis, à leur examen destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil de Surveillance et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Il n'existe, à la date du présent Rapport du Conseil, aucun comité de ce type autre que ceux sus-cités.

1.4.1. Comité des risques

Composition

Le Comité des Risques est composé de trois membres au moins, dont un répondant aux critères d'indépendance, tous nommés par le Conseil de Surveillance parmi les membres du Conseil de Surveillance de la Banque, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération.

Fonctionnement

Le Comité des Risques se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre et avant chaque présentation en Conseil de Surveillance.

1.4.2. Comité d'Audit

Composition

Le Comité d'Audit est composé de trois membres au moins, dont un répondant aux critères d'indépendance, tous nommés par le Conseil de Surveillance parmi les membres du Conseil de Surveillance de la Banque, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération.

Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre, à l'occasion de chaque arrêté des comptes trimestriel, et avant chaque présentation en Conseil de Surveillance.

1.4.3. Comité de Nomination et de Rémunération

Composition

Le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de trois membres au moins, dont au moins le tiers répondant aux critères d'indépendance, tous nommés par le Conseil de Surveillance parmi les membres du Conseil de Surveillance de la Banque, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération.

Fonctionnement du Comité de Nomination et de Rémunération

Le Comité de Nomination et de Rémunération se réunit sur convocation de son Président. Le Comité de Nomination et de Rémunération se réunit chaque fois qu'il est nécessaire et au moins une fois par an.

2. Le Directoire

2.1. Dispositions générales

Le Conseil de Surveillance désigne le Président du Directoire, ainsi que sur proposition de ce dernier, les autres membres du Directoire pour une durée de quatre années. Les nominations sont soumises, en application de la Loi Bancaire, à Bank Al-Maghrib pour approbation.

Le Directoire présente, une fois par trimestre au moins, au Conseil de Surveillance, un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la Banque.

Enfin, conformément aux dispositions de la Loi 17-95, le Directoire arrête, chaque année, les comptes de la Banque et établit un rapport de gestion qui est soumis au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée générale.

2.2. Composition du Directoire

Le Directoire est composé, depuis le 27 mars 2020, des trois membres suivants :

Nom	Fonction	Première élection	Dernier renouvellement	Echéance du mandat en cours
Bernard MUSELET	Président du Directoire	Conseil de Surveillance du 26/07/2019	Conseil de Surveillance du 27/03/2020	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Karim DIOURI	Membre du Directoire en charge du Pôle Développement	Conseil de Surveillance du 27/03/2020		Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Stéphane CLÉRISSE	Membre du Directoire en charge du Pôle Fonctionnement	Conseil de Surveillance du 26/07/2019	Conseil de Surveillance du 27/03/2020	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

2.3. Fonctionnement du Directoire

Le fonctionnement du Directoire est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur.

a) Rôles et pouvoirs du Directoire en application des dispositions légales et statutaires

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toutes circonstances, au nom de la Banque, toutes décisions concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tous actes de gestion et de disposition, et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la Loi 17-95 et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires.

b) Rôles et pouvoirs du Directoire en application du règlement intérieur

Le règlement intérieur du Directoire décrit les modalités d'organisation et le mode de fonctionnement. Il a un caractère purement interne et n'est opposable ni à la Banque, ni aux actionnaires, ni aux tiers. Les règles instituées par le règlement intérieur le sont sans préjudice de celles contenues dans les statuts de la Banque ou imposées par les lois et règlement en vigueur, lesquelles prévalent.

2.4. Comité de Direction générale, Comités spécifiques et cercles managériaux

2.4.1. Comité de Direction générale

Le Directoire a mis en place le Comité de Direction générale composé, à la date du présent rapport, de treize membres en ce compris les membres du Directoire. Le Comité de Direction générale se réunit de manière hebdomadaire.

Les treize membres du Comité de Direction générale sont :

Prénom et nom	Fonction	Date de nomination
Bernard MUSELET	Président du Directoire	2019
Karim DIOURI	Membre du Directoire en charge du Pôle Développement	2020
Stéphane CLÉRISSE	Membre du Directoire en charge du Pôle Fonctionnement	2019
Wafae BENNANI	Directeur général adjoint en charge de l'immobilier Directeur général adjoint Technologies et Services Clients	2020 2011 à 2020
Siham NOUR	Directeur général adjoint Services Clients & Assurances	2020
Moncef EL HARIM	Directeur général adjoint Ressources Humaines Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier Groupe	2020 2014 à 2020
Gérard BIESSY-BONNET	Directeur général adjoint Réseau	2016
Ali CHORFI	Directeur général adjoint Corporate	2020
Régis LEFÈVRE	Directeur général adjoint Finances Groupe	2020
Abderrahmane BENHAYOUN	Directeur général adjoint Marchés & Expérience Client	2020
Didier FALCONET	Directeur général adjoint Crédits et Recouvrement	2018
Si Mohamed SRAIDI	Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe	2019
Yann CRISPIN	Directeur général adjoint Transformation	2020

Ses membres, chacun dans son domaine de compétence, assistent le Directoire et assurent la coordination entre les différents pôles de gestion de la Banque en termes de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la Banque. Cette collégialité constitue un principe clé de bonne gouvernance.

2.4.2. Comités spécifiques

Dans un souci d'efficacité et d'amélioration de la performance opérationnelle, les missions et la composition des 29 Comités hors Comité de direction générale a été revue. Le 6 janvier 2020, le Comité de direction générale, sur délégation du Directoire, a procédé à une simplification de la comitologie du Crédit du Maroc et a validé les nouveaux Comités de la Banque. Dans ce contexte, certains Comités ont été fusionnés avec d'autres Comités ramenant le nombre de Comités internes à 21 puis à 22 suite à la note d'organisation du 11 novembre 2020 portant scission du Comité Anticipation et Suivi des risques (ASR) Grande Entreprise et Déclassement.

Les Comités internes sont désormais classés en trois catégories :

- (i) les Comités dont la constitution est régie par un texte réglementaire ou découle d'une exigence du groupe Crédit Agricole S.A. : les « **Comités Réglementaires** » ;
- (ii) les Comités ne découlant pas d'un texte réglementaire ou d'une exigence du groupe : les « **Comités Métiers** » ;
- (iii) les **Comités Arreda**.

1. Comités Réglementaires

1.1. Comité Satisfaction Clients

Le Comité Satisfaction Clients a pour mission de partager les remontées des dysfonctionnements, proposer, pour décision, les solutions à mettre en place et suivre leur bonne prise en charge.

Il a également pour mission d'analyser la performance tournée « client » des principaux processus clés et proposer des actions d'amélioration avec des priorisations.

1.2. Comité Crédits

Le Comité des crédits présente, pour décision, les dossiers crédits non délégués pour les clientèles de la Banque et décide des propositions de financement entrant dans le champ de la délégation du Comité des crédits.

1.3. Comité de Déclassement

Le Comité de déclassement a pour mission de valider les propositions de déclassement, décider du passage au contentieux des dossiers de crédits en anomalie et valider les statuts de souffrance et les provisions à constituer.

1.4. Comité Anticipation et Suivi des risques (ASR) Grande Entreprise

Le Comité d'anticipation et de suivi des risques grande entreprise a pour mission l'anticipation et le suivi des engagements sensibles ou sous surveillance de la Banque et décider des actions à mener pour un retour à la normale de la relation, un remboursement des créances ou un transfert au contentieux.

1.5. Comité Pilotage des risques

Le Comité pilotage des risques a pour mission le suivi de la mise en œuvre des recommandations du domaine risques, la revue des projets risques et le suivi de leur avancement, le suivi des évolutions réglementaires risques et le suivi des résultats des contrôles et des analyses en matière de surveillance des risques.

1.6. Comité Recouvrement

Le Comité recouvrement a pour mission de procéder au suivi global du portefeuille dans le temps et de décider d'orientations en matière de recouvrement pré-contentieux et/ou restructuration et/ou contentieux.

1.7. Comité Juridique

Le Comité juridique passe en revue les dossiers sélectionnés en fonction des critères de montants et/ou de dossiers à risques et prend des décisions concernant le provisionnement desdits dossiers.

Il a également pour mission le suivi de l'état d'avancement du renforcement des dispositifs de prévention des fraudes et de lutte contre la corruption et traite les affaires de fraude externe.

1.8. Comité Contrôle Interne

Le Comité de contrôle interne assure le suivi des dispositifs de contrôle interne et la coordination des fonctions de contrôle (risques, contrôle permanent, conformité, contrôle périodique).

1.9. Comité Management de la Conformité

Le Comité de management de la conformité a pour mission le suivi de la mise en œuvre du programme de mise en conformité, l'état d'avancement des dispositifs de la Sécurité Financière LAB/FT et les sanctions internationales, la protection de la clientèle, la conformité financière, ainsi que la prévention de la fraude et la lutte contre la corruption. Il valide également les cartographies des risques et les plans de contrôles et assure le suivi des évolutions réglementaires et la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires.

1.10. Comité ALM

Le Comité ALM organise et supervise la fonction actif-passif de la Banque et a pour mission la gestion et la supervision du risque de taux d'intérêt global et du risque de liquidité, la gestion du risque de change structurel et opérationnel et les orientations de la politique globale de gestion financière : orientations commerciales, la croissance du bilan, etc.

1.11. Comité Sécurité de l'information

Le Comité sécurité de l'information présente les résultats et le suivi des plans d'actions relatifs aux audits réglementaires, il a pour mission la validation des politiques et de la stratégie sécurité du système d'information de la Banque ainsi que les changements éventuels de l'organisation mise en place dans le domaine de la sécurité de l'information. Il a pour mission également le pilotage des plans d'actions de la banque dans le domaine de la sécurité de l'information.

1.12. Comité RH Restreint

Le Comité RH restreint a pour mission le traitement des affaires de fraude interne ou mixte impliquant un collaborateur de la Banque et le traitement des manquements caractérisés au règlement intérieur de la Banque et aux règles éthiques édictées dans la charte et le code éthiques de la Banque.

2. Comités Métiers

2.1. Comité Développement

Le Comité développement est un comité de priorisation et de présentation des projets en lien avec les orientations stratégiques, de la mise en marché des initiatives et de la tarification des produits et services.

2.2. Comité Stratégie Corporate

Le Comité Stratégie Corporate a pour mission d'élaborer la stratégie Corporate de la Banque en matière de conquête et de développement et de décliner la stratégie en plans d'actions qui feront l'objet d'un suivi à chaque Comité. Il a également pour mission d'engager une démarche prospective d'optimisation des activités à déployer avec les grandes entreprises du territoire.

2.3. Comité flux

Le Comité des flux recense, analyse et mesure les flux des différents canaux de captation, établit des diagnostics et fait des propositions pour optimiser l'utilisation de ces canaux.

2.4. Comité Systèmes d'information

Le Comité Systèmes d'information a pour mission de présenter les principales réalisations de la période écoulée, l'avancement des portefeuilles projets et le suivi de la production informatique et de passer en revue les projets stratégiques et les arbitrages éventuels pour les travaux des périodes à venir.

2.5. Comité Immobilier

Le Comité immobilier prend toutes les décisions relatives aux projets immobiliers de la Banque. Il a également pour mission le traitement des sujets relatifs à l'organisation, la gouvernance, les politiques de sécurité de l'information et les plans d'actions de la Banque dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens.

2.6. Comité RSE

Le Comité RSE a pour mission la validation du portefeuille des actions éligibles à RSE et FRd et le suivi des évaluations des différents plans d'actions inscrits dans la démarche RSE et FRd et des actions menées par la Fondation Crédit du Maroc.

2.7. Comité Gouvernance de la donnée

Le Comité Gouvernance de la donnée a pour mission de porter la stratégie Data dans la Banque, valider la stratégie, le budget, les politiques et procédures de la gouvernance Data.

2.8. Comité Ressources humaines

Le Comité ressources humaines examine les mouvements et nominations des cadres supérieurs, les politiques des Ressources Humaines de la Banque et identifie les collaborateurs à fort potentiel (plan d'accompagnement, formation, mobilité).

3. Comités Arreda

3.1. Comité des financements participatifs

Le Comité des financements participatifs présente, pour décision, les dossiers de financements participatifs pour la clientèle de la fenêtre participative de la Banque.

3.2. Comité de gestion des dépôts d'investissement

Le Comité de gestion des dépôts d'investissement décide des (i) taux de partage des profits à appliquer aux différentes catégories de dépôts d'investissement sur la base des simulations opérées par le système informatique pour les périodes futures et (ii) fourchettes de provisions (PER et IRR) à constituer ou des reprises à effectuer par la Banque dans le cadre de la gestion des dépôts d'investissement pour les périodes futures.

2.4.3. Cercles managériaux

Dans le cadre de l'amélioration du rôle et l'implication plus forte du management dans l'accroissement quotidien des performances du Crédit du Maroc, le Directoire a instauré, en 2016, les cercles managériaux suivants : le Carrefour Coordination Mensuel, le Cercle 1 et le Cercle 2.

Ces cercles managériaux ont pour but commun :

- de décliner la stratégie par les différents niveaux de la ligne managériale ;
- de créer un esprit de corps entre managers ;
- de s'informer de la stratégie, sa déclinaison, l'avancement du projet CAP 2020 et des grands projets ainsi que des résultats commerciaux et financiers de la Banque ;
- de développer les compétences professionnelles et le savoir-faire par l'échange d'expériences ;
- de relayer les différentes décisions du Directoire, du Comité de Direction générale et/ou les sujets d'actualité ;
- d'améliorer la communication et les relations entre les services et hiérarchies ;
- de faire remonter toutes informations susceptibles d'avoir un impact sur le fonctionnement de la Banque ;
- de s'assurer que les décisions actées sont valablement appliquées et exécutées ;
- d'accroître l'adhésion des collaborateurs de la Banque et leur degré d'engagement.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Le Contrôle Permanent des Risques Groupe

Le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale de ses risques. Elle est placée sous l'autorité de la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe (DRCPG), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ». Totalement indépendante des métiers, elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de surveillance, via le Comité des Risques. La DRCPG définit les contrôles liés aux procédures de second niveau, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels et les consolide pour obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la banque.

Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

- **Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés,

- **Risques financiers** :

1. **Risque de marché** : les risques de marché ou risques de variation de prix, représentant les pertes potentielles

suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveau de taux.

2. **Risque de liquidité ou de taux** : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux,

3. **Risque de contrepartie sur opérations de marché** : risque de crédit lié aux opérations de marché.

- **Risque opérationnel** : Risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.

Le Contrôle Permanent qui couvre l'ensemble des risques définis par les accords de Bâle 2, est organisé autour de la Direction des Contrôles Permanents (DCP).

L'Audit et l'Inspection

La Direction de l'Audit et de l'Inspection assure la fonction d'audit interne en réalisant des missions de contrôle périodique sur pièce et sur place dans les différentes unités et directions constituant la Banque. Elle est chargée d'évaluer la maîtrise globale des différents risques et de faire des propositions d'actions correctives. Elle exerce ses travaux en toute indépendance et rapporte à ce titre directement au Comité d'Audit.

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

Risque de crédit

Politique générale

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur et par le groupe d'appartenance Crédit Agricole SA.

Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc.

Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de surveillance qui la valide.

Dispositif de décision et de gestion des risques

Étude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribué aux acteurs, selon un mode intuitu-personae, décliné en fonction des marchés. Au-delà des limites subdéléguées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des dossiers de garanties est centralisée.

Surveillance des risques et déclassement des créances

Elle est à la charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique

préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité mensuel dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques et conformité aux normes réglementaires.

Recouvrement

Pour le marché Retail et PRO/TPE, le réseau réalise le recouvrement du premier impayé sur les clients segmentés risque faible et sur les débits jusqu'à 30 jours de retards. Les structures centrales de recouvrement prennent en charge le recouvrement dès le premier impayé sur les clients segmentés risque moyen et élevé ainsi que le débit dès 30 jours de retard.

Pour le marché PME/PMI et Grandes Entreprises, il est assurée par les chargés d'affaires avec, selon les cas et sur décision de comité dédié ou à la demande de la ligne commerciale, l'appui d'une structure centrale dédiée au Recouvrement et Restructuration de créances.

Si le dossier passe en « Compromis » il est pris en charge par la Direction du Recouvrement qui poursuit le recouvrement et opère en parallèle les poursuites judiciaires.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

Notation interne

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI, Grandes entreprises et entreprises des secteurs de la promotion immobilière et de l'hôtellerie), sauf les banques et les institutions financières qui disposent d'une notation spécifique en relation avec le groupe d'appartenance et qui font l'objet de notation par la maison mère Crédit Agricole SA.

Le système de notation du Crédit du Maroc est conforme aux préconisations de Bâle 2. Il est uniforme sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système repose sur une **appréciation quantitative et qualitative**. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

Le système de notation du Crédit du Maroc est backtesté annuellement.

Pour la Banque de Réseau, tous les crédits à la consommation sont soumis à un score d'octroi soit propre au Crédit du Maroc, ou soit celui du partenaire Wafasalaf et ce, en fonction de critères bien définis.

Grille de notation Corporate

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont le dernier pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard&Poor et Moody's.

Délégation

La notation est un élément essentiel du processus de décision. Elle conditionne le niveau de délégation.

Risques sensibles : Les contreparties présentant des signes de fragilités sont suivies dans le cadre du comité mensuel d'anticipation et de suivi des Risques Sensibles sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs.

Risque de marché

Les activités de marché sont encadrées par des limites globales et opérationnelles définies dans le cadre de la stratégie risques de la banque.

Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte. Les sets de limites concernent les activités de la direction marchés des capitaux dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle (Activités

FX, obligataires, prêts/emprunts, Repos) ainsi que les activités de marché de la trésorerie de la banque.

Organisation de la filière

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants :

Le Front Office

Le Front Office est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en termes de couverture et financement. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction de l'Internationale et des Activités de Marché du pôle Développement.

Le Middle Office

Le Middle Office assure les contrôles et le respect des limites fixées par les Risques.

Le Back-Office

Le Back Office suit le traitement post -marché des opérations : confirmation, paiement, règlement - livraison et comptabilité.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Services Bancaires à la Clientèle.

Le PCRMF (Pôle Contrôle des Risques de Marché et Financier)

En matière de suivi et de contrôle des activités de Marché, le PCRMF, a en charge :

- le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée ;
- le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...) ;
- la surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés ;
- l'analyse et le contrôle des P&L de gestion ;
- la production et le contrôle de la qualité des indicateurs de risques ;
- le Back testing de la VaR (Value at Risk) ;
- la production et l'analyse des stress scenarii ;
- la vérification des données de marché ;
- la vérification que le Back Office s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil Front Office et données comptables ;
- la production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction Contrôle Central des Risques.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le middle office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises ;

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle Contrôle des Risques de Marché et Financier a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

Principaux risques et dispositif de contrôle

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

Risques de taux : Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes

pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

Risque de change : C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelle et globale, Loss alert...).

Risques liés aux défauts : une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de règlement/livraison ;
- des risques de variation.

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir ; livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le **risque de livraison** ou non concomitance des flux échangés.

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur tires (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le **risque de variation**.

Ces risques sont encadrés par des **limites** individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil de Consolidation du Groupe (Global View Risk) alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, les stress globaux selon les méthodologies du Groupe sur ces activités sont calculés hebdomadairement via l'outil Groupe.

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans l'outil Groupe (CADRE) et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

Mise en conformité par rapport à LBF / Volcker

Dans le cadre de la mise en conformité avec les exigences de LBF/Volcker (Loi Bancaire Française / Volcker rules), une réorganisation des portefeuilles et centres de profits (découpage des activités par desk) a été mise en place en phase avec l'arborescence risques. Cette réorganisation assure une séparation entre le banking book (ALM & activités de trésorerie) et les activités de la direction des marchés de capitaux (DMC) dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle.

Risques Opérationnels

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

1. Les principaux enjeux

- la maîtrise du coût des risques opérationnels ;
- la prévention des grands risques ;
- l'optimisation de la couverture des risques ;
- l'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

La composante organisationnelle

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant des Risques et contrôles permanents, structure faitière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit et le Comité des Risques, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

La composante qualitative

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

La composante quantitative

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

La composante d'allocation de fonds propres

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités (PCA), composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre ;
- d'un dispositif de gestion de crise ;
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique.

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

Gouvernance

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations

et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

L'approche en taux a pour objectif de mesurer in fine, l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée ; les encours corrélés aux taux du marché n'étant pas exposés à ce type de risque.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

Le risque de liquidité

Il représente pour la banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements.

Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).
- **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).
- **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction de leur échéance finale, sans tenir compte de la nature du taux.

Afin de mieux appréhender la gestion de la liquidité courante du Crédit du Maroc, un comité mensuel de coordination de trésorerie a été mis en place. Par ailleurs, le comité ALM a défini des limites visant à encadrer le déficit de la trésorerie résiduelle. Un programme d'émission de certificats de dépôt a également été lancé depuis 2007 afin de mieux accompagner le plan de développement de la banque.

Conventions d'écoulement

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM.

Le Crédit du Maroc procède à des mises à jour régulières des conventions. Celles-ci sont nécessaires dans la mesure où elles garantissent une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Ces mises à jour visent également à se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (Modalités d'indexation des taux révisables et des taux réglementés).

Système de mesure

Le pilotage des risques financiers est géré par ATLAS, outil développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A. Il est opérationnel depuis 2008.

Application des recommandations du Comité de Bâle

L'accord de Bâle 2 repose sur 3 piliers :

Pilier 1 : Calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types des risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment

« standard » et « notation interne », pour les risques de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

Pilier 2 : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

Pilier 3 : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel.

La banque a engagé un large chantier pour lui permettre de produire dans les délais impartis par le Régulateur, le ratio de solvabilité aux nouvelles normes. Pour cela, elle a acquis, un calculateur « Fermat » qui assure la production depuis fin 2007, et qui a été remplacé par l'outil « Risk Authority » de Moody's à partir de décembre 2017.

Parallèlement la banque a engagé les chantiers relatifs au pilier 2, pour l'application des textes réglementaires de la Banque Centrale.

Perspectives

Le Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe CA.SA, compte poursuivre la mise en œuvre de l'usage des indicateurs bâlois avancés, qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités ;
- mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc...);
- garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc...
- Renforcer la capacité d'anticipation des risques.

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation seront engagés selon un planning établi par une équipe projet et validé par le Comité de pilotage des risques, présidé par le Président du Directoire.

Gestion du capital et adéquation des fonds propres du groupe

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline du marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs du marché d'apprécier les éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres du groupe Crédit du Maroc à son profil de risque.

Composition des Fonds Propres

Le groupe est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie 1 au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0%.

Les fonds propres prudentiels du groupe Crédit du Maroc sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20% annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

Ratio de Solvabilité

Au 31 décembre 2020, les ratios du Groupe se présentent comme suit :

Évolution Ratio de solvabilité

(en milliers de dirhams)

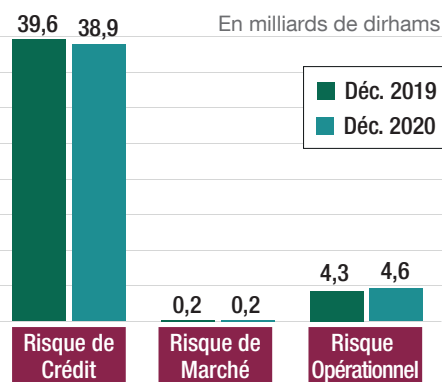
	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres de catégorie 1	5 201 810	5 080 932
Total fonds propres	6 534 187	6 510 808
Risques pondérés	43 680 189	44 195 291
Ratio sur fonds propres de base (T1)	11,91%	11,50%
Ratio de solvabilité	14,96%	14,73%

Exigence en fonds propres et actifs pondérés du groupe Crédit du Maroc

Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques du marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

	Pilier I	
	Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion
Risque de crédit	X	Méthode standard
Risque de marché	X	Méthode standard
Risque opérationnel	X	BIA (Basic Indicator Approach)

Évolution des risques pondérés du Crédit du Maroc



Détail et variation des RWA

(en milliers de dirhams)

	déc-19		déc-20		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit	39 644 317	3 171 545	38 873 971	3 109 918	-770 346	-61 628
Dont Souverain	15 987	1 279	13 003	1 040	-2 984	-239
Dont Établissements	3 945 643	315 651	2 924 649	233 972	-1 020 993	-81 679
Dont Entreprises	23 747 963	1 899 837	23 283 919	1 862 714	-464 043	-37 123
Dont Clientèle de détail	9 023 573	721 886	9 296 671	743 734	273 098	21 848
Risque de Marché	244 648	19 572	228 154	18 252	-16 494	-1 320
Risque Opérationnel	4 306 326	344 506	4 578 064	366 245	271 738	21 739
Total	44 195 291	3 535 623	43 680 189	3 494 415	-515 102	-41 208

1. Risque de crédit

Le montant du risque de crédit pondéré est calculé en multipliant les éléments d'actifs et du hors bilan par les coefficients de pondération prévus par la réglementation. Le risque de crédit dépend essentiellement de la nature de l'engagement et de la contrepartie.

Le risque pondéré est calculé à partir de l'exposition nette atténuée par les garanties ou les suretés et pondérée par le taux de pondération.

Les engagements hors bilan sont également pondérés par le facteur de conversion risque crédit.

2. Risque de marché

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

Le risque de marché est composé du :

- Risque de taux d'intérêt

Le calcul du risque de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risque général de taux et risque spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risque spécifique est calculé à partir de la position nette, sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité.

- Risque sur titres de propriété

Le calcul du risque sur les titres de propriété concerne : les positions sur actions, options sur actions, futures sur actions, options sur index, autres dérivés avec comme sous-jacent une action ou un index. Celui-ci est la somme du risque général sur titre de propriété et du risque spécifique sur titre de propriété.

L'exigence en fonds propres au titre du risque général sur titres de propriétés représente 8% de la position nette globale. Le risque spécifique est calculé sur la position globale en appliquant les pondérations listées par le régulateur suivant la nature de l'actif.

- Risque de change

L'exigence en Fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

Détail Risque de marché

(en milliers de dirhams)

Exigences en fonds propres	31/12/2019	31/12/2020
Risque de taux	13 403	10 294
Risque spécifique de taux	2 600	754
Risque général de taux	10 802	9 541
Risque de change	6 169	7 958
Total	19 572	18 252

3. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est calculé à l'aide des PNB annuels des trois derniers exercices en utilisant la méthode des indicateurs de base.

L'exigence en fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des trois derniers exercices.

COÛT DU RISQUE (2.1)

(En milliers de DH)

CONSOLIDÉ	31/12/2020	31/12/2019
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	-135 581	-18 023
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-39 252	19 532
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-15 873	-146
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-22 386	23 211
Engagements par signature	-993	-3 533
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-96 329	-37 555
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-89 335	3 510
Engagements par signature	-6 994	-41 065
Dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-	-
Bucket 3 : Actifs dépréciés	-394 477	-35 566
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-395 632	-15 674
Engagements par signature	1 155	-19 893
Autres actifs	-30 335	-79 103
Risques et charges	-32 882	-25 974
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-593 275	-158 667
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-141 092	-199 963
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	12 702	37 516
comptabilisés en capitaux propres recyclables	12 702	37 516
Décotes sur crédits restructurés	-	-
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	-	-
Autres produits	-	-
Coût du risque de crédit	-721 665	-321 113

MARGE D'INTÉRÊT (2.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Sur les actifs financiers au coût amorti	2 166 505	2 233 359
Opérations avec les établissements de crédit	87 150	95 171
Opérations internes au Crédit du Maroc	-	-
Opérations avec la clientèle	1 991 360	2 049 747
Opérations de location-financement	87 995	88 441
Titres de dettes	-	-
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	105 456	113 637
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	105 456	113 637
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	11 153	9 701
Produits d'intérêts	2 283 114	2 356 697
Sur les passifs financiers au coût amorti	296 159	351 936
Opérations avec les établissements de crédit	23 317	48 616
Opérations internes au Crédit du Maroc	-	-
Opérations avec la clientèle	272 842	303 320
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	127 374	151 361
Charges d'intérêts	423 533	503 298

PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS (2.3)

(En milliers de DH)

LIBELLE	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Sur opérations internes	-	-	-	-	-	-
Sur opérations avec la clientèle	62 355	-	62 355	67 037	-	67 037
Sur opérations sur titres	76	-	76	1	-	1
Sur opérations de change	4 076	2 509	1 567	6 741	8 558	-1 818
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	318 066	24 337	293 729	362 533	33 733	328 801
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	30 083	2 291	27 792	27 589	2 324	25 265
Produits nets des commissions	414 657	29 138	385 519	463 901	44 615	419 285

GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS (2.4)

(En milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-61	33 581
Plus values de cession	252	60 199
Moins value de cession	-313	-26 618
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus values de cession	-	-
Moins value de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	-61	33 581

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (2.5)

(En milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes reçus	4 763	5 818
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	40 395	52 828
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	6 429	6 820
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	160 738	149 030
Résultat de la comptabilité de couverture	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	212 324	214 496

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (2.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	13 954	126
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-
Dont dividendes sur instruments décomptabilisés au cours de la période	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	13 954	126

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU COÛT AMORTI (3.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	3 287 179	4 158 531
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ⁽¹⁾	3 287 179	3 788 508
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ⁽¹⁾	-	370 023
Valeurs reçues en pension	1 739 927	756 952
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	50 184	159 350
Valeur brute	5 077 289	5 074 833
Dépréciations	-8 965	-5 935
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	5 068 324	5 068 897
Opérations internes au Crédit du Maroc		
Comptes ordinaires	-	-
Comptes et avances à terme	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Total prêts et créances internes au Crédit du Maroc	-	-
Valeur au bilan	5 068 324	5 068 897

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI (3.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 068 324	5 068 897
Prêts et créances sur la clientèle	43 897 424	44 199 048
Titres de dettes	15 202	20 433
Valeur au bilan	48 980 950	49 288 378

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI (3.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	9 013 656	8 302 378
Autres concours à la clientèle	31 869 530	32 389 360
Valeurs reçues en pension	2 246 187	2 497 298
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	3 136 593	2 730 183
Valeur brute	46 265 966	45 919 219
Dépréciations	-3 870 391	-3 377 025
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	42 395 575	42 542 194
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	686 931	669 223
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	995 734	1 151 790
Valeur brute	1 682 665	1 821 013
Dépréciations	-180 816	-164 160
Valeur nette des opérations de location-financement	1 501 849	1 656 854
Valeur au bilan	43 897 424	44 199 048

TITRES AU COÛT AMORTI (3.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 202	20 433
Total	15 202	20 433
Dépréciations	-	-
Valeur au bilan	15 202	20 433

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (3.3)

(En milliers de DH)

	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2 922 184	64 320	-	3 729 703	55 499	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	-	-
Total	2 922 184	64 320	-	3 729 703	55 499	-

RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKETS SOUS IFRS 9 (3.2)

(En milliers de DH)

31/12/2020	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 942 968	-	-	20 784	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	2 942 968	-	-	20 784	-	-
Actifs financiers au coût amorti	43 566 823	4 972 944	4 501 355	120 915	416 260	3 522 998
Prêts et créances sur les établissements de crédit et banques centrales	5 077 289	-	-	8 965	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	38 474 332	4 972 944	4 501 355	111 949	416 260	3 522 998
Titres de dettes	15 202	-	-	-	-	-
Actifs financiers	46 509 791	4 972 944	4 501 355	141 699	416 260	3 522 998
Engagements Hors bilan	3 409 470	627 800	217 414	13 536	53 283	186 764

31/12/2019	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 734 665	-	-	4 962	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	3 734 665	-	-	4 962	-	-
Actifs financiers au coût amorti	46 404 025	2 810 882	3 620 590	98 750	326 610	3 121 760
Prêts et créances sur les établissements de crédit et banques centrales	5 074 833	-	-	5 935	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	41 308 759	2 810 882	3 620 590	92 815	326 610	3 121 760
Titres de dettes	20 433	-	-	-	-	-
Actifs financiers	50 138 690	2 810 882	3 620 590	103 712	326 610	3 121 760
Engagements Hors bilan	3 447 262	220 123	239 053	12 544	46 289	208 070

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (3.3)

(En milliers de DH)

31/12/2020	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	2 085 075	63 525	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	837 109	795	-
Total des titres de dettes	2 922 184	64 320	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2 922 184	64 320	-
Impôts		-23 798	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		40 522	-

31/12/2019	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	2 769 051	55 399	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	960 652	99	-
Total des titres de dettes	3 729 703	55 499	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3 729 703	55 499	-
Impôts		-20 534	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		34 964	-

AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (3.5)

(En milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Actions et autres titres à revenu variable	311 595	271 736
Titres de participation non consolidés	37 357	54 087
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	348 952	325 823

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (3.5)

(En milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Intruments de capitaux propres	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de dettes	426 820	1 216 509
Effets publics et valeurs assimilées	125 372	522 263
Obligations et autres titres à revenu fixe	301 448	694 246
OPCVM	-	-
Prêts et créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Intruments dérivés	15 619	3 429
Valeur au bilan	442 439	1 219 938

AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (3.5)

(En milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	442 439	1 219 938
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	348 952	325 823
Intruments de capitaux propres	348 952	281 120
Intruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	-	44 703
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	791 390	1 545 760
Dont Titres prêtés	-	-

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2020		31/12/2019	
	Valeur comptable totale (de toutes les immo. incorporelles)	Valeur comptable totale (de toutes les immo. corporelles)	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo. d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo. corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	-
Solde de clôture	901 498	2 470 510	775 564	2 350 077
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	570 691	1 118 422	521 196	1 029 528
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-

TRANSFERT PAR BUCKETS DES ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES CLIENTÈLE

[En milliers de DH]

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de Valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a)+(b)
Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes						
Au 31 décembre 2019	41 308 759	-92 815	2 810 882	-326 610	3 620 590	-3 121 760	47 740 232	-3 541 185	44 199 048
Transfert d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-1 899 008	7 116	1 160 291	-47 271	738 717	-289 677	-	-329 832	-
Transfert de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-2 086 168	11 625	2 086 168	-153 161	-	-	-	-141 536	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	430 795	-4 305	-430 795	37 415	-	-	-	33 110	-
Transfert vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-303 919	845	-529 654	73 017	833 572	-335 485	-	-261 624	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	60 284	-1 048	34 571	-4 542	-94 855	45 809	-	40 218	-
Total après transfert	39 409 751	-85 699	3 971 173	-373 881	4 359 308	-3 411 437	47 740 232	-3 871 017	43 869 216
Variation des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	-935 419	-26 251	1 001 771	-42 379	142 047	-111 561	208 399	-180 190	-
Nouvelles production : achat, octroi, organisation...	12 328 788	-33 929	1 512 560	-143 358	-	-	13 841 348	-177 287	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-9 595 618	14 771	-946 349	151 884	-335 485	162 017	-10 877 452	328 672	-
Passage à perte	-	-	-	-	-122 497	122 497	-122 497	122 497	-
Modification de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-3 668 590	-7 092	435 559	-50 904	600 030	-396 075	-2 633 001	-454 072	-
TOTAL	38 474 332	-111 949	4 972 944	-416 260	4 501 355	-3 522 998	47 948 631	-4 051 207	43 897 424
Variations de la Valeur comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	38 474 332	-111 949	4 972 944	-416 260	4 501 355	-3 522 998	47 948 631	-4 051 207	43 897 424
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

CONTRATS DE LOCATION - ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION : VARIATION (PRENEUR) (3.6)

[En milliers de DH]

	31/12/2019	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	31/12/2020
Immobilier				
Valeur brute	135 996	15 829	-3 483	148 342
Amortissements et dépréciations	-21 465	-22 425	3 483	-40 406
Total Immobilier	114 531	-6 596	-	107 935
Mobilier				
Valeur brute	3 723	10 598	-1 991	12 330
Amortissements et dépréciations	-1 905	-2 015	1 991	-1 929
Total Mobilier	1 818	8 583	-	10 401
Total Droits d'utilisation	116 349	1 987	-	118 336

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION (PRENEUR) (3.6)

[En milliers de DH]

	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles	1 352 088	1 320 549
dont : Droits d'utilisation des contrats de location	118 336	116 349

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE (3.6)

[En milliers de DH]

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes de régularisation et autres passifs	1 433 184	1 467 942
dont : Dettes locatives	121 816	118 337

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION (3.6)

[En milliers de DH]

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et charges assimilées	-423 533	-503 298
dont : Charges d'intérêts sur dettes locatives	-4 350	-4 632
Charges générales d'exploitation	-1 170 110	-1 152 627
dont : Charges relatives aux contrats de location court terme et de faible valeur	-3 913	-3 802
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	-149 896	-138 981
dont : Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-24 440	-24 076

PROVISIONS PASSIF (3.7)

[En milliers de DH]

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde de clôture au 31.12.2019	278 120	88 983	266 902	-	44 265	678 270
Dotations	20 974	9 485	7 987	-	30 045	68 491
Montants utilisés	7 844	-	-	-	9 749	17 593
Montants non utilisés repris au cours de la période	9 491	-	21 306	-	6 845	37 642
Autres mouvements	-	-2 723	-	-	8 000	5 277
Solde de clôture au 31.12.2020	281 759	95 745	253 583	-	65 716	696 803

IMPÔTS EXIGIBLES ET DIFFÉRÉS (3.8)

[En milliers de DH]

Impôts courants et impôts différés	31/12/2020	31/12/2019
Impôts courants	140 859	85 271
Impôts différés	408 041	290 435
Actifs d'impôts courants et différés	548 900	375 707
Impôts courants	13 053	35 608
Impôts différés	205 531	200 797
Passifs d'impôts courants et différés	218 583	236 405
Charge d'impôts courants	261 244	322 808
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-117 213	-11 613
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	144 032	311 195

Le taux effectif d'impôt	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	195 532	512 181
Charges d'impôt sur les bénéfices	144 032	311 195
Taux d'impôt effectif moyen en %	42,42%	37,79%

Analyse du taux effectif d'impôt	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'impôt en vigueur en %	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	5,42%	0,79%
Taux d'impôt effectif moyen	42,42%	37,79%

NOTES ET ANNEXES IFRS

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (3.9)

(En milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14 345	9 987
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	14 345	9 987

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (3.9)

(En milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	14 345	9 987
Valeur au bilan	14 345	9 987

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la

date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué.

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué. Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

(En milliers de DH)

Durée résiduelle	Pour le Bailleur			
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
≤ 1 an	630 215	543 726	86 489	504 172
> 1 an ≤ 5 ans	1 047 323	937 999	109 325	837 858
> 5 ans	136 602	120 494	16 108	109 282
TOTAL	1 814 140	1 602 219	211 921	1 451 312

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

(En milliers de DH)

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	791 800	7 767	-	14 688	-	814 255
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	791 800	7 767	-	14 688	-	814 255
Passifs : dépôts et emprunts	356 192	1 304 593	-	-	-	1 660 785
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	378	-	-	-	378
Autres passifs	-	53 140	-	-	-	53 140
Total des passifs	356 192	1 358 111	-	-	-	1 714 303
Garanties émises par le groupe	-	817 768	-	2 864 851	-	3 682 619
Garanties reçues par le groupe	876 057	-	-	-	-	876 057
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-

Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	12 952	60 268	-	-	-	73 220
Charges d'intérêts	951	50 417	-	-	-	51 369
Honoraires et commissions	-	132	-	-	-	132
Autres charges	12 000	9 719	-	-	-	21 719
Total des produits dont :	-	57 133	-	-	-	57 133
Produits d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Honoraires et commissions	-	-	-	-	-	-
Autres produits	-	1 096	-	-	-	1 096
Produits de dividendes	-	56 037	-	-	-	56 037

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2020

Au 31 décembre 2020, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS			
Wafa Assurance	1 163 254	10,69	10,69
AUTRES	1 154 496	10,61	10,61
B - ACTIONNAIRES ÉTRANGERS			
CRÉDIT AGRICOLE S.A.	8 563 464	78,70	78,70
Total	10 881 214	100,00	100,00

La valeur nominale des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2020, le conseil de surveillance décide de proposer aux actionnaires un dividende brut par action de 4,55 DH.

	2020	2019	2018
Dividendes (en dirhams)			
Dividende par action	4,55	18,70	8,00
Résultat net par action (en dirhams)			
Résultat net part du groupe par action	17,49	46,76	54,15

INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., est articulée autour des pôles d'activités suivants :

BANQUE MAROC ET BANQUE OFFSHORE

comprenant Crédit du Maroc SA, Crédit du Maroc capital, Crédit du Maroc Patrimoine, Crédit du Maroc Assurance, Société Financière et Immobilière Marocaine et Crédit du Maroc Offshore ;

SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES

comprenant Crédit du Maroc Leasing et Factoring

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

(En milliers de DH)

Compte de Résultat - Décembre 2020	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisées	Eliminations	Total
Marge d'intérêts	1 806 454	53 128	0	1 859 581
Marge sur commissions	386 475	-122	-834	385 519
Produit net bancaire	2 393 585	59 765	-72 055	2 381 295
Charges de fonctionnement	-1 162 116	-18 843	10 849	-1 170 110
Résultat d'exploitation	384 242	16 588	-61 206	339 624
Résultat net	241 089	15 649	-61 206	195 532
Résultat net part groupe	241 089	10 433	-61 206	190 316

(En milliers de DH)

Bilan - Décembre 2020	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisées	Eliminations	Total
Total Bilan	57 957 270	1 685 845	-1 729 666	57 913 449
dont				
Éléments de l'Actif	54 109 920	1 645 282	-1 723 791	54 031 411
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 074 307	-	-282 917	791 390
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 922 184	-	-	2 922 184
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	6 380 592	58	-1 312 326	5 068 324
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	42 255 042	1 642 382	-	43 897 424
Immobilisations corporelles	1 477 796	2 842	-128 549	1 352 088
Éléments du Passif	46 652 106	1 411 587	-1 312 326	46 751 368
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2 193 220	1 338 126	-1 304 559	2 226 787
Dettes envers la clientèle	44 458 886	73 461	-7 767	44 524 580
Capitaux propres	5 963 646	171 920	-414 248	5 721 318

ENGAGEMENTS DE PRÊTS, GARANTIES FINANCIÈRES ET AUTRES ENGAGEMENTS AU 31/12/2020

(En milliers de DH)

	Montants notionnels
Engagements de prêt	5 482 478
Donnés :	5 482 478
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	7 105
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	5 424 216
Clientèle de détail	51 157
Reçus :	-
Garanties financières	7 777 231
Données :	5 410 601
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	2 826 979
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	2 547 002
Clientèle de détail	36 619
Reçues :	2 366 630
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	2 366 630
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	-
Clientèle de détail	-
Dérivés de crédit reçus	-
Autres engagements	-
Donnés	-
Reçus	-
Engagements et garanties financières en défaut	-
- Engagements de prêt donnés	-
- Garanties financières données	-
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie	-

AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et qui sont comptabilisés en capitaux propres selon la méthode du SORIE, par contre, pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêté.

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES :

Prime fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.

- Le montant de l'engagement dépend :

- de l'évolution du salaire,
- du nombre d'années d'ancienneté,
- de la probabilité de survie (table de mortalité),
- de la probabilité de présence (turn over),
- du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté (barème),
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

Couverture Médicale

La CMIM, système de couverture médicale, est considérée comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, elle est traitée comptablement comme un régime à cotisations définies.

INDEMNITÉS DE FIN CONTRAT DE TRAVAIL

Indemnité de départ volontaire

- Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directeur, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :
 - à partir de 50 ans révolus pour les femmes
 - à partir de 55 ans révolus pour les hommes
 - avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service
- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - de l'âge au moment du départ (barème),
 - de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

(En milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour prime de fin carrière	41 507	36 767
Provisions pour indemnité de départ volontaire	10 768	12 417
Provisions pour prime de fidélité	43 317	39 646
Total	95 592	88 829

	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation	2,10%	2,61%

COMPTABILISATION ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses). Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin décembre 2020 se présente comme suit :

(En milliers de DH)

	Brut	ID	Net
Impact Compte de Résultat	- 3 643	1 348	-2 295
Dotations Provisions Engagements Sociaux			
Impact Capitaux Propres	31 725	-11 738	19 986
Gains et Pertes actuariels / avantages post emploi			

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

mazars

Mazars Audit et Conseil
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca

pwc
PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa
20220 Hay Hassani Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

Aux Actionnaires de
CREDIT DU MAROC
48-58 Bd. Mohammed V
Casablanca

Audit des états de synthèse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Crédit du Maroc et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 5 721 318 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 195 532. Ces états ont été établis par le Directoire le 18 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

CREDIT DU MAROC
Page 2

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle

Risque identifié

Le groupe Crédit du Maroc comptabilise des dépréciations au titre des pertes attendues sur les encours sains (Bucket 1), les encours dégradés (Bucket 2) ainsi qu'au titre des risques avérés de perte sur les encours en défaut (Bucket 3).

Ces dépréciations sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :

- déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3,
- estimer les pertes attendues en fonction du Bucket,
- établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans l'estimation des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2020, les dépréciations pour pertes attendues concernant les prêts et créances à la clientèle s'élevaient à MMAD 4 051, dont :

- MMAD 528 de dépréciations relatives aux actifs sains et dégradés,
- MMAD 3 523 de dépréciations relatives aux actifs en défaut.

Les dépréciations pour pertes attendues sur les engagements hors bilan à la clientèle s'élevaient à MMAD 254.

Compte tenu de l'importance des zones de jugement entrant dans l'évaluation du risque de crédit, du recours à de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul des pertes attendues et des enjeux d'anticipation du risque de crédit liés à la crise de la Covid-19, nous avons considéré que l'estimation des pertes de crédit attendues sur la clientèle constitue un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place par la Direction des risques du Groupe Crédit du Maroc pour classer les engagements par Bucket et pour évaluer le montant des dépréciations comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme à la norme IFRS9 et aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

CREDIT DU MAROC
Page 3

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe Crédit du Maroc et testé les contrôles clés manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la revue des portefeuilles, l'identification des en cours dégradés ou des contreparties en défaut et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des créances sensibles ou dégradées.

Concernant le calcul des dépréciations, nous avons notamment :

- examiné et vérifié les modalités d'identification par la Direction des risques de la dégradation significative du risque de crédit (« SICR »). Nous avons porté une attention particulière aux secteurs impactés par la crise Covid-19 ainsi qu'aux contreparties ayant bénéficié de moratoires,
- vérifié le calcul des dépréciations, sur la base d'un échantillon,
- rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité,
- apprécié le bien fondé des hypothèses utilisées par la Direction, en particulier pour l'estimation des flux futurs de recouvrement, au regard notamment des garanties sur les dossiers de crédit significatifs en Bucket 3,
- apprécié les analyses menées par la Direction et la méthodologie retenue pour déterminer les ajustements post-modèle appliqués dans le cadre de l'anticipation du risque lié à la Covid-19.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des comptes consolidés au titre du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

CREDIT DU MAROC
Page 4

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 26 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil
MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Bd. Abdelmoumen
20220 Hay Hassani - Casablanca
Tél : 0522 423 423 (L.G.)
Fax : 0522 423 400

Abdou Souleye DIOP
Associé

PwC Maroc
PwC MAROC
Lot 57 Tour CFC, 19ème étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani - Casablanca
T : +212 (0) 522 99 82 82 P : +212 5 22 23 88 70
RC : 109107 - RCS : 27999135
IF : 1106706 - CNSS : 7567045

Leila Sijelmassi
Associée

ÉTAT B6 - TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice	
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net		
Participations dans les entreprises liées						272 415	272 415	383 572	57 281	58 307
CREDIT DU MAROC OFFSHORE (en USD)	Etab. de Crédit	1 655	100,00%	8 260	8 260	31/12/2019	5 775	1 205	-	
CREDIT DU MAROC ASSURANCE	Assurance	200	100,00%	200	200	31/12/2019	40 887	39 365	43 129	
CREDIT DU MAROC CAPITAL	Financière	10 000	100,00%	9 999	9 999	31/12/2019	18 186	4 379	10 835	
CREDIT DU MAROC LEASING	Etab. de Crédit	124 000	66,67%	87 347	87 347	31/12/2019	149 572	9 765	-	
CREDIT DU MAROC PATRIMOINE	Financière	1 000	60,00%	600	600	31/12/2019	9 844	8 744	4 344	
SIFIM	Immobilière	168 321	100,00%	166 009	166 009	31/12/2019	159 308	-6 177	-	
Autres titres de participation et emplois assimilés						54 289	41 587	-	-	4 763
ATLASNET	Sce Informatique	8 000	31,25%	2 500	-	-	-	-	-	
Holding Sincomar	Sté Participation	300	27,97%	21	-	-	-	-	-	
ECOPARC DE BERRECHID	Industriel	55 000	16,36%	9 000	2 858	-	-	-	-	
SETTAPARK	Industriel	40 000	16,32%	6 530	3 578	-	-	-	-	
INTERBANK	Etab. de Crédit	11 500	16,00%	1 840	1 840	-	-	-	-	
SOGEPoS	Industriel	35 000	13,20%	4 622	4 622	-	-	-	785	
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Etab. de Crédit	98 200	11,20%	11 000	11 000	-	-	-	3 850	
EUROCHEQUES MAROC	Moyen de paiement	500	6,68%	33	-	-	-	-	-	
STE IMMOB INTERBANCAIRE	Financière	19 005	6,67%	1 267	1 007	-	-	-	-	
STE MAROCAINE DE GESTION DE FONDS DE GARANTIE ET DE DEPOTS BC	Financière	1 000	5,88%	59	59	-	-	-	-	
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	5,54%	2 221	1 697	-	-	-	-	
SOGEPiB	Industriel	18 000	5,00%	900	900	-	-	-	128	
BOURSE DE CASABLANCA	Financière	387 518	3,00%	11 765	11 765	-	-	-	-	
Divers	-	-	-	2 531	2 261	-	-	-	-	
TOTAL				326 704	314 002		383 572	57 281	63 070	

ÉTAT B9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Autres mouvements	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sortie	Cumul		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	757 578	253 926	135 300	876 204	511 734	50 648	-	562 382	-	313 822
- Droit au bail	22 579	-	-	22 579	-	-	-	-	-	22 579
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	734 999	253 926	135 300	853 625	511 734	50 648	-	562 382	-	291 243
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 259 590	114 412	14 646	2 359 355	1 352 149	82 851	-5 898	1 429 102	-	930 253
- Immeubles d'exploitation	995 437	48 800	-	1 044 237	386 744	20 448	-	407 192	-	637 046
. Terrains d'exploitation	249 919	-	-	249 919	-	-	-	-	-	249 919
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	717 710	48 800	-	766 510	359 070	20 422	-	379 492	-	387 018
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	27 808	-	-	27 808	27 673	26	-	27 699	-	109
- Mobilier et matériel d'exploitation	543 029	37 879	5 448	575 460	475 651	26 402	-3 997	498 056	-	77 404
. Mobilier de bureau d'exploitation	91 784	3 387	1 348	93 824	79 948	4 380	-1 348	82 980	-	10 844
. Matériel de bureau d'exploitation	17 554	913	1 635	16 832	13 372	645	-185	13 831	-	3 001
. Matériel de bureau Telecom	74 876	4 284	-	79 159	66 575	3 432	-	70 007	-	9 153
. Matériel Informatique	288 076	25 888	650	313 314	250 283	15 995	-650	265 628	-	47 686
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	3 870	-	373	3 497	3 869	0	-373	3 497	-	-0
. Autres matériels d'exploitation	66 869	3 406	1 441	68 834	61 604	1 951	-1 440	62 114	-	6 720
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	600 227	26 431	9 199	617 460	444 006	32 605	-1 902	474 710	-	142 750
- Immobilisations corporelles hors exploitation	120 896	1 301	-	122 198	45 748	3 396	-	49 144	-	73 054
. Terrains hors exploitation	50 067	-	-	50 067	-	-	-	-	-	50 067
. Immeubles hors exploitation	46 845	-	-	46 845	30 823	1 718	-	32 541	-	14 304
. Mobiliers et matériel hors exploitation	8 789	418	-	9 207	6 424	832	-	7 257	-	1 951
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	15 195	883	-	16 079	8 501	846	-	9 347	-	6 732
- Écart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	3 017 168	368 337	149 946	3 235 559	1 863 883	133 499	-5 898	1 991 484	-	1 244 075

ÉTAT B9 Bis - PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS DU 01 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

Libellé de la rubrique	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produits de cession	Plus-values de cession	Moins-values ou perte de cession
A - Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
B - Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation bureaux	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
Terrain d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Mobilier de bureau d'exploitation	1 348	1 348	-	21	21	21
Matériel de bureau d'exploitation	185	185	-	-	-	-
Matériel de bureau Telecom	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique	650	650	-	-	-	-
Matériel d'imprimerie	44	44	-	-	-	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	373	373	-	233	232	-
Autres matériel d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Outillage	-	-	-	-	-	-
Matériel de sécurité	1 340	1 340	-	-	-	-
Petit mobilier matériel et outillage	10	10	-	-	-	-
Coffres forts	47	47	-	-	-	-
Mobilier Hors exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Agencement et aménagement	2 060	1 902	158	140	-	-19
Total	6 057	5 899	158	394	253	2

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2020

ÉTAT B10 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	9	2 578	31 072	524 485	558 144	636 459
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-
- Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- À terme	-	-	-	-	-	-
Emprunts de trésorerie	-	-	-	356 192	356 192	1 637 878
- Au jour le jour	-	-	-	-	-	55 000
- À terme	-	-	-	356 192	356 192	1 582 878
Emprunts financiers	2 180	-	-	299 986	302 166	357 408
Autres dettes	-	1 018	18 497	-	19 515	76 276
Intérêts courus à payer	-	1 186	943	-	2 129	1 853
TOTAL	2 189	4 782	50 512	1 180 663	1 238 146	2 709 874

ÉTAT B11- DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	606 460	80 309	8 280 178	21 966 815	30 933 762	29 238 617
Comptes d'épargne	-	-	-	9 859 234	9 859 234	9 788 183
Dépôts à terme	-	-	206 256	1 913 010	2 119 266	3 102 197
Autres comptes créditeurs	-	166	900 235	431 148	1 331 549	949 179
Intérêts courus à payer	-	-	-	89 033	89 033	84 677
TOTAL	606 460	80 475	9 386 669	34 259 241	44 332 845	43 162 853

ÉTAT B12 - ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS DE CERTIFICATS DE DÉPÔT INSCRITS EN COMPTE AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

Nature des Titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement	Montant Global
Certificats de Dépôts	02/08/2018	02/08/2021	100	2,98%	INFINE	300 000
Certificats de Dépôts	28/09/2018	28/09/2021	100	3,02%	INFINE	500 000
Certificats de Dépôts	31/10/2019	01/11/2021	100	2,63%	INFINE	200 000
Certificats de Dépôts	31/10/2019	31/10/2022	100	2,74%	INFINE	300 000
Total						1 300 000

ÉTAT B16 - DETTES SUBORDONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Taux	Durée	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaletur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant N (en contrevaletur KDH)	Montant N-1 (en contrevaletur KDH)	Montant N (en contrevaletur KDH)	Montant N-1 (en contrevaletur KDH)
MAD	93 100	1	5,02%	10 ANS	INFINE	93 100				
MAD	108 800	1	5,02%	10 ANS	INFINE	108 800				
MAD	46 900	1	3,23%	10 ANS	INFINE	46 900				
MAD	251 200	1	3,45%	10 ANS	INFINE	251 200				
MAD	55 000	1	3,93%	10 ANS	INFINE	55 000				
MAD	445 000	1	2,77%	10 ANS	INFINE	445 000				
MAD	197 500	1	4,05%	10 ANS	INFINE	197 500				
MAD	552 500	1	4,05%	10 ANS	INFINE	552 500				
TOTAL	1 750 000					1 750 000				

(En milliers de DH)

Souscripteur	COV	Nbre bons	Catégorie	Nominal	Nominal global	Maturité	Taux en %	Date de jouissance
CASA	18540	1	OB. PERPETUELLE	136 116 260	136 116 260	Indéterminée	3,975%	14/12/2020
Wafa ASSUR	18541	1	OB. PERPETUELLE	21 752 850	21 752 850	Indéterminée	3,975%	14/12/2020
TOTAL					157 869 110			

ÉTAT B13 - DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Instruments optionnels vendus	-	-
Opérations diverses sur titres	315 189	67 445
Créditeurs divers	313 909	360 597
Sommes dues à l'état	155 213	114 211
Sommes dues aux organismes de prévoyance	26 130	25 537
Sommes diverses dues au personnel	-	-
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	4 670	4 239
Fournisseurs de biens et services	703	-1 489
Divers autres créditeurs	127 192	218 099
Comptes de régularisation	485 737	478 485
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écarts sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre sièges, succursales et agences au Maroc	517	3 477
Charges à payer	240 327	270 287
Produits constatés d'avance	180 009	98 537
Autres comptes de régularisation	64 885	106 184
Total	1 114 835	906 526

ÉTAT B14 - PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

PROVISIONS	Encours 31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2020
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR :	2 744 099	599 134	327 180	-362	3 015 691
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 734 094	595 964	327 008	-362	3 002 688
Titres de placement	420	53	172	-	301
Titres de participation et emplois assimilés	9 586	3 117	-	-	12 703
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	1 224 771	365 081	67 765	8 000	1 530 088
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	144 050	11 411	12 733	-	142 728
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	681 921	296 103	23 557	-	954 467
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	86 344	6 581	-	-	92 925
Provisions pour autres risques et charges	312 456	50 987	31 474	8 000	339 969
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	3 968 870	964 215	394 945	7 638	4 545 779

ÉTAT B17 - CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

CAPITAUX PROPRES	Encours 01/01/2020	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2020
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Réserve légale	108 812	-	-	108 812
Autres réserves	1 137 487	-	-	1 137 487
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 379 660	-	-	1 379 660
Capital	1 088 121	-	-	1 088 121
Capital appelé	1 088 121	-	-	1 088 121
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	1 021 417	-	-	1 021 417
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	406 322	-406 322	99 010	99 010
TOTAL	5 141 819	-406 322	99 010	4 834 507

ÉTAT B20 - OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Opérations de change à terme	1 758 350	1 681 034	-	-
Devises à recevoir	803 416	192 865	-	-
Dirhams à livrer	3 307	187 201	-	-
Devises à livrer	53 143	654 360	-	-
Dirhams à recevoir	898 484	646 608	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-

ÉTAT B18 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	12 424 590	12 018 296
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Filets de sécurité	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	4 422 630	4 392 926
Crédits documentaires import	1 154 022	737 398
Acceptations ou engagements de payer	309 354	394 251
Ouvertures de crédits permanents	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	2 955 692	3 259 853
Autres ouvertures de crédit confirmés	379	379
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Engagements de financement sur opérations de Ijara et de Mourabaha	3 183	1 044
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	4 298 246	3 827 284
Crédits documentaires export confirmés	9 051	14 450
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties données aux fonds de placements collectifs en titrisation	-	-
Garanties de crédits données	707 850	336 958
Autres cautions, avals et garanties données	3 581 345	3 475 876
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 703 713	3 798 087
Garanties de crédits données	817 768	918 537
Caution et garanties en faveur de l'administration publique	2 491 915	2 505 553
Autres cautions et garanties données	394 030	373 997
Engagements en souffrance	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	2 979 565	1 252 484
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 979 565	1 252 484
Garanties de crédits	648 974	37 118
Autres garanties reçues	2 330 591	1 215 366
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

ÉTAT B22 - VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3 408 941	498 351	612 057	408 646	-	4 927 995
Créances sur la clientèle	5 398 735	2 773 367	5 303 873	5 394 088	22 420 552	41 290 615
Titres de créance	708 697	255 131	262 318	1 823 124	340 175	3 389 445
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	9 516 373	3 526 849	6 178 248	7 625 858	22 760 727	49 608 055
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	357 378	-	2 180	304 034	-	663 591
Dettes envers la clientèle	312 844	472 130	1 141 723	215 627	-	2 142 324
Titres de créance émis	-	-	1 000 000	300 000	-	1 300 000
Emprunts subordonnés	-	500 000	-	-	1 407 869	1 907 869
TOTAL	670 222	972 130	2 143 903	819 661	1 407 869	6 013 784

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2020

ÉTAT B21 - VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	2 888 592	-	-
Hypothèques	17 461 848	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	5 304 045	-	-
TOTAL	25 654 486	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	55 200	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	55 200	-	-

ÉTAT B24 - VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

BILAN	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF :	2 825 500	4 658 440
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Sce des chèques postaux	84 211	50 002
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	807 402	1 965 799
Créances sur la clientèle	1 926 202	2 611 981
Titres de transaction, de placement et d'investissement	-	-
Autres actifs	-	22 379
Titres de participation et emplois assimilés	7 685	8 279
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
PASSIF :	2 825 500	4 658 440
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 146 139	2 535 671
Dépôts de la clientèle	992 933	1 461 874
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	686 428	660 895
Provisions pour risques et charges	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
HORS BILAN	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés :	1 128 887	1 143 337
Engagements reçus :	1 212 364	1 212 364

ÉTAT B25 - MARGE D'INTÉRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
INTÉRÊTS PERÇUS	2 178 867	2 236 688
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	133 923	145 714
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 939 488	1 977 337
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	105 456	113 637
INTÉRÊTS SERVIS	410 559	483 011
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	17 239	34 464
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	273 198	301 917
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	120 123	146 630
MARGE D'INTÉRÊTS	1 768 308	1 753 677

ÉTAT B26 - PRODUIT SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Titres de placement	-	-
Titres de participation	4 763	6 997
Participations dans les entreprises liées	58 342	46 389
Titres de l'activité de portefeuille	-	-
Emplois assimilés	-	-
TOTAL	63 105	53 386

ÉTAT B27 - COMMISSIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

COMMISSIONS	31/12/2020	31/12/2019
COMMISSIONS PERÇUES :	329 235	377 647
sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
sur opérations avec la clientèle	68 986	74 763
sur opérations de change	4 076	6 741
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	10 185	10 142
sur moyens de paiement	154 912	179 872
sur activités de conseil et d'assistance	490	1 523
sur ventes de produits d'assurances	9 869	11 445
sur autres prestations de service	80 716	93 162
COMMISSIONS VERSEES :	33 773	44 378
sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
sur opérations avec la clientèle	-	-
sur opérations de change	2 509	8 558
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	2 120	2 087
sur moyens de paiement	29 144	33 733
sur activités de conseil et d'assistance	-	-
sur ventes de produits d'assurances	-	-
sur autres prestations de service	-	-
MARGE SUR COMMISSIONS	295 462	333 269

ÉTAT B28 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

RUBRIQUES	31/12/2020	31/12/2019
+ Gains sur titres de transaction	48 197	67 299
- Pertes sur titres de transaction	7 828	16 188
= Résultat des opérations sur titres de transaction	40 368	51 111
+ Plus-values sur cessions des titres de placement	13 954	3 606
+ Reprises de prov. pour dépréciation des titres de placement	172	296
- Moins-values de cession sur titres de placement	-	49
- Dotations de prov. pour dépréciation des titres de placement	53	172
= Résultat des opérations sur titres de placement	14 074	3 682
+ Gains sur opérations de change	158 792	149 231
- Pertes sur opérations de change	3 886	8 276
= Résultat des opérations de change	154 906	140 954
+ Gains sur produits dérivés	-	-
- Pertes sur produits dérivés	-	-
= Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
= RÉSULTAT GLOBAL	209 348	195 746

ÉTAT B29 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

CHARGES	31/12/2020	31/12/2019
Charges de personnel	731 766	720 418
Impôts et taxes	23 088	30 832
Charges externes	333 947	370 713
Autres charges générales d'exploitation	2 791	13 319
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	133 503	126 274
TOTAL	1 225 095	1 261 556

ÉTAT B30 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES	31/12/2020	31/12/2019
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	89 441	67 073
Autres produits bancaires	225 453	227 631
Autres charges bancaires	136 012	160 558
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	24 897	32 523
Produits d'exploitation non bancaires	24 897	42 599
Charges d'exploitation non bancaires	1	10 076
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOUVRABLES	1 043 996	807 376
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	607 375	453 310
Pertes sur créances irrécouvrables	122 673	181 619
Autres dotations aux provisions	313 947	172 447
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	407 475	581 900
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	339 741	401 703
Récupérations sur créances amorties	12 702	37 516
Autres reprises de provisions	55 032	142 680
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	-113 482	-129 291
Produits non courants	3 403	3 031
Charges non courantes	116 885	132 322

ÉTAT B32 - PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

INTITULÉS	MONTANTS	MONTANTS
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	99 010	
. Bénéfice net	99 010	
. Perte nette		
II - RÉINTÉGRATIONS FISCALES	519 516	
1- Courantes	476 656	
- Impôt sur les sociétés	196 802	
- Pénalités	224	
- Impôt de solidarité	17 829	
- Amendes fiscales	-	
- Dons et subventions	400	
- Cadeaux et articles	1 150	
- Amortissement Véhicules	407	
- Dotation provision pour engagements sociaux	6 581	
- Dotation provision pour risques généraux	253 263	
2- Non courantes	42 860	
- charges non courantes	42 860	
III - DÉDUCTIONS FISCALES		86 629
1- Courantes		86 629
- Revenu du Portefeuille / Titres		63 072
- Reprise provision pour risques généraux		23 557
2. Non courantes		-
TOTAL	618 526	86 629
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL		531 897
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		531 897
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C) ⁽¹⁾		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		531 897
. Bénéfice net fiscal (A - C)		531 897
OU		
. Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

ÉTAT B33 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANTS
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	409 294
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	476 656
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	86 629
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	799 321
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	295 749
. Résultat courant après impôts (=)	503 572

II. INDICATIONS DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES SPÉCIFIQUES

ÉTAT B34 - DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

(En milliers de DH)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice [1+2-3 =4]
A. TVA collectée	28 977	237 074	237 056	28 995
B. TVA à récupérer	16 650	99 792	99 330	17 113
. Sur charges	17 542	63 987	63 647	17 882
. Sur immobilisations	-893	35 805	35 683	-770
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	12 327	137 282	137 727	11 883

ÉTAT C4 - DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

I. DATATION

. Date de clôture⁽¹⁾ : 31 DÉCEMBRE 2020

. Date d'établissement des états de synthèse⁽²⁾ : 31 Janvier 2021

⁽¹⁾ Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

⁽²⁾ Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. ÉVÉNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ÈRE} COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Dates	Indications des événements
	. Favorables
	NEANT
	. Défavorables

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2020

ÉTATS DE SYNTHÈSE ARREDA AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	23 863	29 394
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	42	-
Créances sur la clientèle	603 746	283 023
Créances sur Mourabaha	601 167	283 023
Créances sur Salam	-	-
Créances sur autres financements participatifs	-	-
Autres créances sur la clientèle	2 579	-
Titres de transaction et de placement	-	-
dont certificat de Sukuk	-	-
Biens acquis dans le cadre de financements participatifs	123 205	90 662
Immobilisations données en Ijara	-	-
Titres d'investissement titres de participation et emplois divers	-	-
dont certificats de Sukuk	-	-
Dont titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Dépôts d'investissement et Wakala Istithmar placés	-	-
Autres actifs	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	750 857	403 080

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	236 018	25 423
Dettes sur Mourabaha	-	-
Dettes sur Salam	-	-
Dettes sur autres financements participatifs	-	-
Autres dettes sur les établissements de crédit et assimilés	236 018	25 423
Dépôts de la clientèle	61 436	32 043
Comptes à vue créditeurs	45 499	20 238
Autres comptes créditeurs	15 937	11 805
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	29 654	22 502
Dettes sur Mourabaha	29 654	22 502
Dettes sur Salam	-	-
Dettes sur autres financements participatifs	-	-
Autres passifs	209 663	103 408
Provisions pour risques et charges	1 890	-
Dépôts d'investissement et Wakala Istithmar reçus	-	-
Dotation en capital	230 000	230 000
Reports	-10 297	-
Résultat de l'exercice	-7 507	-10 297
TOTAL DU PASSIF	750 857	403 080

(En milliers de DH)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	14 337	4 458
Rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
Rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	14 122	4 408
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	-	-
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	215	50
Autres produits bancaires	-	-
Transfert de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Istithmar reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-	-
Charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-	-
Charges sur opérations avec la clientèle	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Transfert de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	14 336	4 458
Produits d'exploitation non bancaire	-	-
Charges d'exploitation non bancaire	-	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	24 128	20 803
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	2 123	-
RÉPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	-	-
RESULTAT COURANT	-11 915	-16 345
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	-11 915	-16 345
Impôts théoriques	-4 409	-6 048
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-7 507	-10 297

DETTES ENVERS LA CLIENTELE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2020

(En milliers de DH)

DETTES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-	-	29 654	29 654	22 502
- Mourabaha ⁽¹⁾	-	-	-	29 654	29 654	22 502
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL				29 654	29 654	22 502

(1) principalement les avances sur Mourabaha

TABLEAU DE VARIATION DES BIENS ACQUIS DANS LE CADRE DE FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

(En milliers de DH)

BIENS	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions ou transferts au cours de l'exercice	Montant des cessions au cours de l'exercice		Montant brut à la fin de l'exercice	Provisions					Montant net à la fin de l'exercice	
			Exploitation bancaire	Exploitation non bancaire (1)		Montant des provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des reprises sur biens sortis	Montant des reprises sur biens en stock	Cumul à la fin de l'exercice		
Biens acquis - Mourabaha												
Biens mobiliers												
Biens immobiliers												
Biens acquis - Mourabaha pour donneur d'ordre												
Biens mobiliers	1 780	13 787	15 068	-	499	NA	NA	NA	NA	NA	NA	499
Biens immobiliers	85 588	340 842	303 724	-	122 706							122 706
Biens acquis - Salam												
Biens acquis - Autres financements participatifs												

(1) Biens cédés en dehors des contrats de finance participative dont les produits de cession sont constatés en hors exploitation bancaire dans le compte 7613

**TABLEAU DES MARGES CONSTATEES D'AVANCE SUR MOURABAHA
DU 01/01/2020 AU 31/12/2020**

[En milliers de DH]

Biens	Montant brut au début de l'exercice	Marges sur opérations de l'exercice	Quote-part reprise en compte de résultat	Quote-part constatée en rémunération réservée	Quote-part de marge abandonnée ⁽¹⁾	Montant brut à la fin de l'exercice	Encours des créances Mourabaha à la fin de l'exercice
Marges constatées d'avance - Mourabaha avec les établissements de crédit et assimilés							
Marges constatées d'avance - Mourabaha avec la clientèle Mourabaha	75 241	96 796	12 689	472	-	158 875	3 517
Mourabaha pour donneur d'ordre	75 241	96 796	12 689	472	-	158 875	3 517
TOTAL							

(1) Par remboursement anticipé ou autres

**RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020**

mazars

Mazars Audit et Conseil
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca

pwc

PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC – Casa Anfa
20220 Hay Hassani Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Aux Actionnaires de
CRÉDIT DU MAROC
48-58 Bd. Mohammed V
Casablanca

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 mars 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de Crédit du Maroc, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 6 760 168 dont un bénéfice net de KMAD 99 010. Ces états ont été arrêtés par le directoire le 18 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Crédit du Maroc au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

CRÉDIT DU MAROC

Page 2

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Crédit du Maroc comptabilise des provisions pour dépréciation en couverture du risque de crédit sur les engagements sur la clientèle.

Ces provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect des dispositions du Plan comptable des établissements de crédit (PCEC) et de la circulaire de Bank al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères a minima.

L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert :

- l'identification des engagements en souffrance et des créances sensibles,
- l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Au 31 décembre 2020, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 3 113 ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de MMAD 41 291.

Compte tenu du jugement et des estimations entrant dans l'évaluation des provisions en couverture du risque de crédit et de l'importance des crédits à la clientèle, nous avons considéré que l'évaluation des provisions y afférentes constitue un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place par la Direction des risques de la Banque pour classer les créances et évaluer le montant des dépréciations comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions du PCEC et de la circulaire 19/G/2002.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par Crédit du Maroc et testé les contrôles clés manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la revue des portefeuilles, l'identification des encours sensibles ou en défaut et au calcul des provisions.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des créances sensibles ou dégradées.

Concernant le calcul des provisions, nous avons notamment :

- apprécié la correcte classification des créances dans les catégories appropriées,
- testé les provisions, sur la base d'un échantillon, pour les engagements en souffrance et les créances sensibles,
- rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

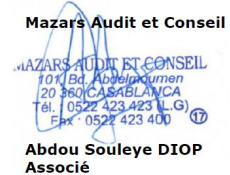
Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques


Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous n'avons pas d'observations à formuler au terme de ces vérifications.

Casablanca, le 26 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101 Bd. Abdou Doukren
20 360 CASABLANCA
Tél. : 0522 423 423 (L.G.)
Fax : 0522 423 400

Abdou Souleye DIOP
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc
Lot. 57 Tour CFC, 19ème étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassane Casablanca
T: +212 (0) 522 99 42 42 F: +212 5 22 23 88 70
NC: 156157 - T2: 37999135
IF: 1106706 - CNSS: 7567045

Leila Sijelmassi
Associée